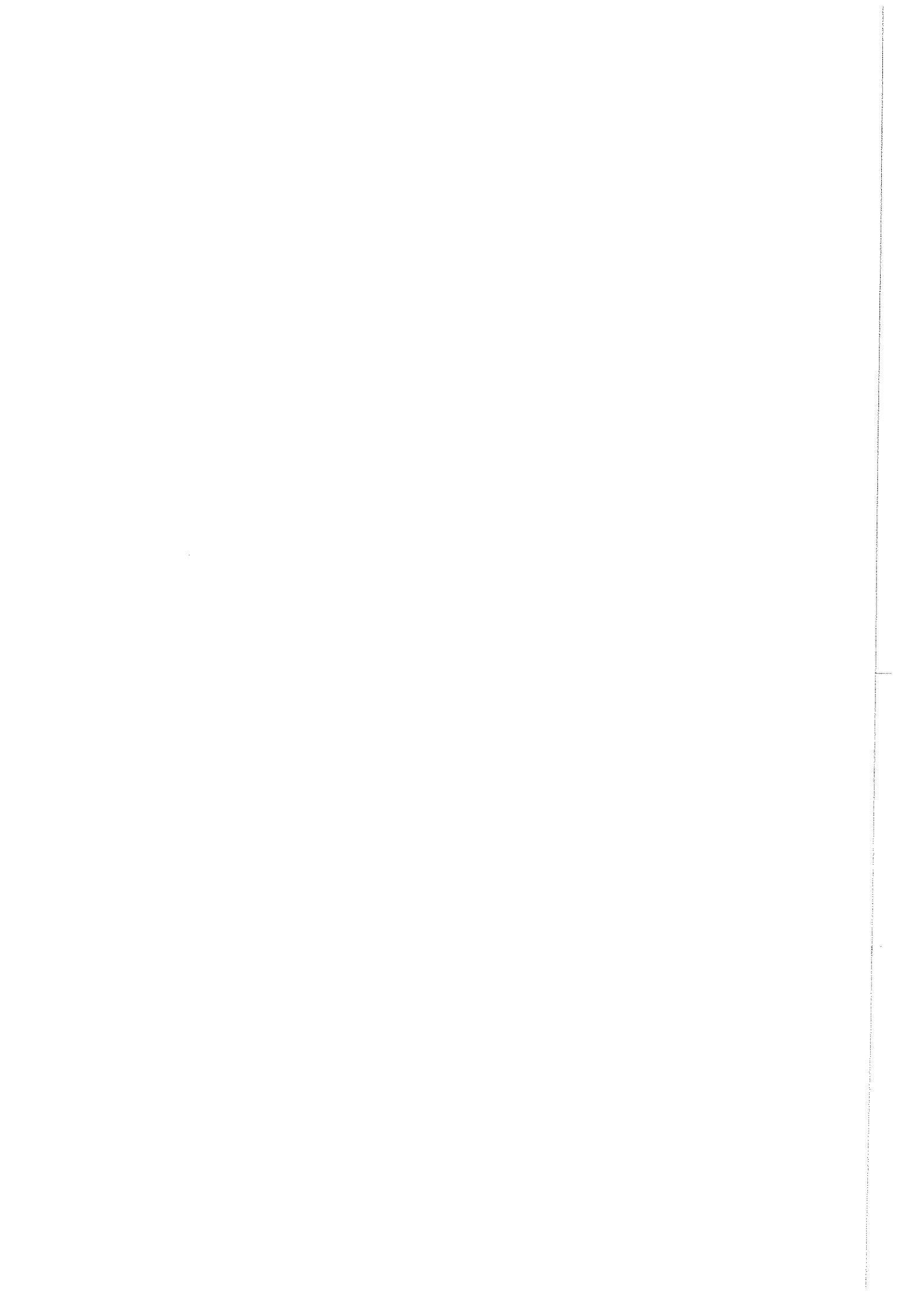


**PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL  
15 et 16 décembre 2005**



## **POLITIQUE DE L'EAU**

**Rapporteur : Martine FAURE**

Mesdames, Messieurs,

### **1 – PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Pour la conduite du Blayais et la station de Galgon, il est proposé en 2006 de reconduire les crédits d'investissement tels que votés lors du budget 2005, soit 55 000 € en AP et CP, et de porter les dépenses de fonctionnement à 40 000 €, les recettes à 218 835 € en CP.

En ce qui concerne le système de gestion des connaissances sur l'eau les opérations déjà engagées seront poursuivies en 2006.

Le suivi des eaux de surface nécessite l'inscription de 50 000 € en CP de fonctionnement, ce qui permettra d'honorer les marchés relatifs au suivi qualitatif et quantitatif des cours d'eau, ainsi que l'adhésion à des systèmes d'échange d'information nationaux.

Pour la poursuite du programme de surveillance des nappes profondes en Gironde, il est proposé d'inscrire en 2006, 320 000 € en AP et 305 000 € en CP en dépenses et 201 300 € en recettes.

La participation du Conseil général au Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du Département de la Gironde (S.M.E.G.R.E.G.) devra être poursuivie.

La participation du Conseil Général à une étude relative au fonctionnement hydrologique du Bassin d'Arcachon, validée en 2005, et une étude sur le fonctionnement des nappes aquifères dans le secteur de la dune du Pyla nécessitent d'inscrire 30 000 € en AP et 35 000 € en CP.

Pour l'ensemble du programme "gestion de l'eau" en 2006, il nous est donc proposé de voter en dépenses 661 400 € en AP et 872 555 € en CP, et en recettes 421 135 €.

### **2 – AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS**

Le Conseil général participe au fonctionnement de l'Entente interdépartementale pour la protection contre les crues du bassin de la Dordogne, du barrage de Miallet ainsi qu'aux équipements du Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne.

En Hydraulique rurale, il est proposé de revoir nos modalités d'aide relatives aux cours d'eau non domaniaux, en conditionnant l'attribution du taux maximum au respect des règles du développement durable. Il vous est proposé d'inscrire 775 000 € d'AP et 771 452 € en CP en investissement, et 525 651 € en crédits de paiement pour les subventions en annuités.

Pour les travaux de protection des berges des cours d'eau domaniaux (Garonne, Dordogne, Isle, Leyre et estuaire), il est proposé d'inscrire 260 000 € en AP et 30 000 € en CP au titre de l'investissement et 26 000 € de CP en fonctionnement.

Les études de gestion de l'eau permettent de favoriser la mise en place d'outils de gestion intégrée de la ressource en eau d'une part, ou de préciser des points particuliers préalables aux travaux d'autre part.

Pour l'ensemble du programme : Aménagement de bassins versants, les inscriptions budgétaires suivantes 1 098 000 € en AP et 1 506 503 € en CP sont proposées.

### **3 – PROTECTION CONTRE LES EAUX**

Les crédits concernant notre maîtrise d'ouvrage sur les digues des Mattes du Bas Médoc s'élèvent à 250 000 € en AP et 501 277 € en CP en investissement, 56 000 € en AE/CP en fonctionnement.

Pour les digues de la Presqu'île d'Ambès, des crédits s'élevant à 65 000 € en AP et 100 000 € en CP en investissement et 25 000 € en EPCP en fonctionnement sont prévus pour la partie de l'ouvrage demeurant en maîtrise d'ouvrage départementale.

Pour la participation aux dépenses du Syndicat pour la protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès, il vous est proposé d'inscrire en 2006 : 60 000 € en section de fonctionnement et une participation de 90 000 € en AP et CP en investissement.

Afin d'honorer les engagements précédents du Conseil Général pour la protection des berges des cours d'eau domaniaux : Garonne, Dordogne, Isle et Leyre, et de l'estuaire, il est proposé d'inscrire 164 928 € en CP d'investissement pour 2006.

Ainsi pour le programme "protection contre les eaux", il convient d'inscrire au budget primitif les crédits suivants : 410 000 € en AP et 951 204.99 € en CP ainsi que 12 000 € en recettes en AP et CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'adopter au total les crédits qui figurent au projet de budget primitif 2006, destinés au soutien de la politique en faveur de l'eau, qui s'élèvent globalement à 1 913 000 € en AP et 3 329 963.71 € en CP en dépenses et 433 135.45 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

## **AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Alain RENARD :**

Vous me permettrez d'intervenir sur trois points. Le premier point concerne la conduite d'eau du Blayais qui a pour vocation première d'assurer le refroidissement du circuit secondaire de la centrale du Blayais, et d'assurer des possibilités de développement en matière agricole. Le contexte initial dans lequel cette conduite d'eau a été mise en œuvre a considérablement changé, notamment du fait de la politique agricole commune, et je dirai, dès le départ, puisque structurellement les unités d'exploitation agricole n'étaient pas forcément les plus adaptées pour valoriser cette eau là.

Aujourd'hui, avec les enjeux qu'il y a par rapport à l'utilisation de cette eau, et au fait qu'un certain nombre d'activités agricoles sont très dépendantes des possibilités d'irrigation offertes par la conduite d'eau de L'Isle, il me paraît utile et nécessaire qu'une étude fondamentale puisse être engagée, quant aux potentialités de valorisation de cette eau en matière agricole, mais aussi en autres domaines. Je pense notamment à la question de la couverture du risque incendie selon les territoires traversés. Je pense aussi à l'utilisation de cette eau dans le cadre de processus industriels, ou voire de capacité à des réglementations d'un certain nombre de bassins au niveau des bassins versants.

Je pose cette question-là, et je souhaite qu'une étude de ce type-là soit conduite, puisque le Département est maître d'ouvrage de cette conduite, et qu'aujourd'hui un certain nombre de structures de gestion de cette irrigation sont en forte difficulté, et pour qu'un certain nombre d'agriculteurs de ces territoires-là, dits défavorisés, puissent continuer à produire dans des conditions satisfaisantes au niveau économique, il faut que la polyvalence d'usage, que la diversification d'usage soit mise en œuvre.

Le deuxième point de mon intervention concernera le SAGE nappes profondes. Il se trouve que je préside le syndicat mixte d'étude et de gestion de ressource en eau, qui regroupe à la fois la CUB et le Conseil Général de la Gironde. Nous avons été amenés il y a quelques semaines à faire un bilan, dix ans après la mise en place du SAGE et cinq ans après la mise en place du SMEGREF. Je voudrais faire état ici, en présence de mes collègues qui siègent aussi au titre du Conseil Général, soit au titre de la CUB dans cette instance, du rôle important qui est appelé à jouer ce syndicat en recentrant son fonctionnement sur sa vocation initiale, à savoir l'étude de la gestion de la ressource en eau, nappes profondes. Un certain nombre de propositions et de réflexions devraient conduire à ce que l'on passe de la phase étude à une phase mise en place d'un outil de gestion qui assure une équité d'accès à cette ressource, combien précieuse qu'est l'eau potable en Gironde, mais qui est bien sûr inégalement réparti sur le territoire. Il me semble que dans ce contexte là, le Conseil Général a un rôle important à jouer pour faire qu'une équité de traitement puisse être assurée au niveau de l'accès à cette ressource, non seulement pour les syndicats mais pour nos concitoyens qui sont aussi consommateurs de cette eau. Je trouve tout à fait intéressant et favorable l'ambiance dans laquelle, ce syndicat fonctionne aujourd'hui pour aboutir dans ce contexte-là.

La troisième intervention, et vous m'excuserez d'être un petit peu long, concerne la prochaine réunion qui va se tenir au Conseil Régional du SMEAG, Syndicat mixte d'étude et

d'aménagement de la Garonne. Ce syndicat a pour mission le plan de gestion d'étiage de la Garonne depuis sa source jusqu'à l'embouchure de la Gironde, et en ce qui concerne la mise en place du SAGE Garonne jusqu'au pont de Pierre, puisque le SMIDDEST a pris en compte la partie aval de la Garonne du pont de Pierre jusqu'à l'estuaire. Il y a à l'ordre du jour de ce dossier une conférence des différentes collectivités qui composent le SMEAG, quant à la politique à conduire dans l'avenir autour du maintien du plan de gestion des étiages et sur l'éventuelle mise en œuvre de la retenue dite de Charlas. Il est important qu'autour de ce dossier nous sachions mener la réflexion dans la sérénité, dans l'ouverture par rapport aux enjeux, et dans l'analyse des modalités de réponse par rapport à ces enjeux. En d'autres termes, par rapport à ce projet de Charlas qui ne concerne pas uniquement l'agriculture, et je dirai il ne l'a concerne que marginalement aujourd'hui, les aspects environnementaux, les aspects d'hydraulique pure, les aspects du maintien d'accès à une ressource d'eau potable, l'accès à une ressource aussi pour d'autres départements que le nôtre, mais on a une solidarité de bassin à jouer, par rapport à l'eau potable en traitement de cette Garonne. Le fait aussi que la Garonne est un bassin de destination lorsque nous avons un plan de gestion des rejets du dispositif en terme d'assainissement, nécessite qu'à l'occasion de cette réunion du 20 janvier prochain qui se tient ici, à Bordeaux, au Conseil Régional, que nous puissions participer tous à cette réflexion-là dans un contexte dépassionné ou du moins ouvert sur les enjeux, sans présager de la réponse, car bien évidemment sur un dossier comme celui de Charlas, il y a de la part de l'Etat à jouer son rôle plein et entier en terme de solidarité, et de ne pas repousser vers d'autres structures, dont l'agence de l'eau, des financements dont l'Etat se doit d'assumer lui-même. Merci.

**M. LE PRESIDENT :**

Qui préside le SMEAG maintenant, après Madame Baylet ?

**Alain RENARD :**

Notre collègue du Tarn et Garonne, Jean Cambon.

**Martine FAURE :**

Simplement que l'on prend en compte tout ce que dit Alain Renard qui connaît parfaitement le sujet. On fait confiance entièrement aux travaux de Marie-Christine Plessiet et de son équipe pour avoir entendu de la même façon, donc en ce qui concerne la conduite du blayais, valorisation, conduite incendie, irrigation, toutes ces propositions sont à prendre en compte. L'outil pour le SAGE des nappes profondes, nous ne pouvons qu'adhérer, et enfin notre présence le 20 janvier, on peut rassurer notre collègue que nous y serons.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## POLITIQUE EN FAVEUR DES PORTS ET DE LA PROTECTION DU LITTORAL

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport concerne :

- d'une part, le programme "Ports concédés et autres ports" qui regroupe le soutien aux infrastructures portuaires et aux équipements maritimes et fluviaux, sous forme de subventions que le Conseil Général octroie aux gestionnaires des ports pour les aider à exercer leurs compétences ;

- d'autre part, le programme "Protection du Littoral" qui regroupe le financement d'ouvrages d'aménagement et de protection du littoral contre l'érosion marine, ainsi que la participation à l'amélioration de la sécurité de la navigation dans les passes du Bassin d'Arcachon.

**POUR LES PORTS CONCEDES ET AUTRES PORTS**, le Département aide les communes gérant les ports départementaux concédés par l'octroi :

- de subventions d'équipement préalables aux dragages et de fonctionnement pour les dragages des ports,

- de subvention d'investissement pour les équipements publics structurants, ceux à vocation professionnelle et ceux liés aux besoins des cultures marines.

**1) En 2006**, sont prévus l'aménagement de la digue ouest du port de Cassy à Lanton, et la seconde tranche de travaux d'éclairage public sur le port de Larros pris en charge par la ville de Gujan Mestras.

### **2) Le port d'Arcachon.**

Avec des équipements récemment modernisés, on pourrait considérer le port d'Arcachon comme parfaitement adapté aux besoins, mais force est de constater que des points faibles existent dans sa conception, notamment lorsque l'on prend en considération les blocages existants sur les dragages, malgré les avancées du Schéma Directeur initié par le Département. Le projet actuel présenté par l'exploitant (EPIC d'Arcachon) met en exergue la vétusté de certains équipements et locaux des services généraux du port. Ainsi, à l'heure où en accord avec le Préfet, notre collectivité a affiché la volonté de mettre en place un plan d'action sur douze ans pour le dragage des vases, et devant la sensibilité extrême du Bassin d'Arcachon, il apparaît nécessaire de mettre à plat les contraintes d'exploitation de ce port, dans la plus grande transparence vis à vis des usagers. Des propositions de scénarii de reconfigurations portuaires seront faites en 2006 pour optimiser le stockage et le confinement des vases tout en conservant un plan d'eau indispensable à une activité portuaire attractive

3) Enfin, le Département intervient auprès des concessionnaires pour subventionner les gros **travaux de dragage** des darses et chenaux. Pour 2006, des opérations de dragage sont prioritaires, et devront respecter les protocoles mis en place dans le cadre du Schéma Directeur des Dragage des Vases Portuaires sur le Bassin d'Arcachon.

## **POUR LA PROTECTION DU LITTORAL**

1) L'action de ce programme s'inscrit dans le cadre du soutien que le Département entend apporter aux communes littorales soumises à des contraintes très fortes, en raison de la mobilité et de l'érosion du littoral. Les collectivités maître d'ouvrage devront donc recourir à l'expertise de l'Observatoire de la Côte Aquitaine en amont de leur projet. Pour 2006, je vous propose, en plus de notre action en faveur des communes, l'inscription de crédits pour accompagner le travail de l'observation de la Côte Aquitaine, sous réserve de l'adéquation de ces travaux aux objectifs prioritaires de préservation des biens et des personnes. Un rapport en commission permanente vous sera proposé.

2) L'amélioration de la sécurité de la navigation grâce aux opérations de sondage et balisage dans les Passes du Bassin d'Arcachon se poursuit. La Convention signée pour cinq ans qui s'est achevée en août 2005, est renouvelée entre le Département, l'Etat et le Syndicat Mixte Intercommunal du Bassin d'Arcachon (S.I.B.A.) et la Région. Les sondages et balisages sont réalisés en maîtrise d'ouvrage par les Services Maritimes et de Navigation de la Gironde. Le Département poursuit sa participation.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations générales définies dans le rapport, et d'adopter les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de notre politique en faveur des ports et de la protection du littoral, soit un crédit global de 1 491 000 € en AP/AE et 756 522.33 € en CP en dépenses et 60.060,98 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves FOULON :**

Je reviens bien sûr sur ce dossier, que l'on a en partie évoqué ce matin, pour vous dire qu'en ce qui concerne la pêche et ce qui est programmé à l'intérieur de ce document est tout à fait cohérent. Par contre, en matière de plaisance je redis l'urgence qu'il y a à prendre des décisions concrètes, même si elles sont étudiées ; puisqu'on parle de remise à plat des contraintes portuaires. Ces contraintes sont connues du Conseil Général puisque le Conseil Portuaire est là pour cela tous les ans ; il se réunit tous les ans et il nous permet, à nous, gestionnaires du port, d'indiquer dans quelles conditions nous travaillons, de produire tous les



documents demandés, donc nous refaisons ce que l'on appelle un scanner. C'est très bien, à condition qu'il soit rapide et utile.

Sur le dossier tout particulier du problème du dragage du port, je disais ce matin l'urgence des décisions qu'il y avait à prendre dans ce domaine. Il est fait allusion dans une des formulations de ce dossier à l'optimisation du stockage par le confinement des vases. C'est justement ce que nous proposons dans le cadre du projet d'extension du port que nous avons, respectueux du schéma de mise en valeur de la mer, où nous proposons de stocker les vases polluées, bien évidemment dont on ne sait que faire encore aujourd'hui puisque aucune proposition concrète n'est faite. Nous allons expérimenter, comme l'a dit René Serrano ce matin, ce procédé de géotextile qui nous permettra d'avoir des solutions durant le premier trimestre 2006, à partir du mois de janvier, avec un résultat en mars ou avril. Mais néanmoins nous savons qu'il est possible d'avoir du confinement sur le port d'Arcachon, sous réserve de l'autorisation bien sûr du Conseil Général et de toutes les autres autorités. Ce qui nous permettrait, si on autorise cette extension du port, de répondre à la demande des usagers, et en même temps de régler ce difficile problème de savoir que faire d'un nombre de mètres cubes de vase polluée. Sur le reste les décisions seront prises, mais néanmoins allons vite dans ce dossier car il en va de la survie de cet équipement qui n'intéresse pas que les arcachonnais, mais évidemment tout l'environnement girondin, puisque nous sommes le deuxième port de l'Atlantique et qu'il induit 1500 emplois directs et déjà réalisés.

#### **René SERRANO :**

J'ai bien entendu notre collègue Yves Foulon sur le sujet du port d'Arcachon. Ce que je voudrais dire dans ce contexte maritime assez urbain, puisque le port est situé dans un cadrage très urbain, c'est que bien entendu nous prenons en compte le fait que les pêcheurs, les plaisanciers, sont des entités particulièrement reconnues pour leur qualité dans le cadre de leur professionnalisme. Mais il n'empêche qu'à côté, nous avons aussi un environnement qui n'est pas seulement l'environnement de la Gironde, mais surtout l'environnement des ostréiculteurs, d'une commune qui s'appelle La Teste, d'un certain lieu et de sites portuaires que l'Etat possède encore sur le Lapin Blanc et sur l'Aiguillon, et c'est dans le même cadre une problématique, pas seulement vis à vis des boues de dragage, mais surtout vis à vis des vocations à venir du port d'Arcachon dans le cadre de la limite administrative qui lui a été fixée à l'origine, dans le cadre de la convention passée avec le Département. Il ne faut pas oublier que cette convention doit faire en sorte, et le confirme dans ses écrits dans ses articles, que toute modernisation du port d'Arcachon, préfiguration d'un planning d'infrastructure lourde, doivent être particulièrement vues et partagée avec le Conseil Général. C'est une obligation de la convention d'une part, et d'autre part si la pêche et la plaisance sont le souci du maire d'Arcachon, Yves Foulon, c'est aussi notre souci. Mais ce que nous voulons, au vu du projet que vous avez présenté il y a plus d'un an dans des conditions de promotion locale, et de promotion ville d'Arcachon, qui nous a démontré qu'il y avait beaucoup de questions qui se posaient. Entre autres, il s'agit des problématiques de la canalette, les problématiques de ce port de travail que vous voulez faire étendre sur la partie Est, la problématique d'un port à sec, la problématique de ces vases portuaires, parce qu'on ne sait pas, il faut le reconnaître, si on devra mettre 70 00, 120 000 ou 150 000 m<sup>3</sup> dans un quai de confinement.

Un ensemble de choses, et je vous rappelle que vous nous dites que l'on se voit une fois par an, c'est bien. Au-delà de la politesse et de la simple visite du moment, il faut se dire que dans tous les documents que nous avons demandés à votre directeur de port, et par

rapport à la pertinence d'un certain nombre de renseignements dont nous avons besoin, nous constatons, et nous le regrettons, que beaucoup de renseignements complémentaires, indispensables à valoriser ce futur scanner et cette IRM, nous ne les avons pas, et qu'il va bien falloir en passer par les travaux de laboratoire. Et nous sommes bien déterminés à mettre le port d'Arcachon sous la lunette du microscope. Merci.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## *Intervention du Vice-Président chargé de la Solidarité*

**Bernard GARANDEAU :**

Monsieur le Président, chers collègues. La conjugaison de différents phénomènes, nous conduit à faire évoluer nos politiques sociales. Nous sommes confrontés à une situation économique dégradée où les personnes en situation précaire sont de plus en plus nombreuses, et à une fragilisation des structures familiales. Par ailleurs, grâce aux progrès de la médecine – et fort heureusement – la durée de vie s'allonge, les personnes handicapées voient leur état s'améliorer, ou du moins se stabiliser, et on ne peut que s'en féliciter. En terme de solidarité, ces évolutions ont de multiples conséquences qui se traduisent pour l'essentiel par des sollicitations sans cesse plus importantes à l'égard de notre collectivité. Les transferts de compétences ne font qu'accentuer cette tendance que nous retrouvons dans nos différents niveaux d'intervention.

Les actions de santé, tout d'abord. Pour mémoire, il s'agit de la lutte contre la tuberculose, des prestations santé-conseil, du dépistage des infections sexuellement transmissibles, de la vaccination, des activités développées par le service d'Epidémiologie et de Statistiques médicales. Le développement constant de ces actions de santé positionne de plus en plus le Département comme un acteur majeur en matière de santé publique.

Je tiens à mettre l'accent sur les actions de santé conseil qui consistent à accueillir les personnes en grande précarité, trop souvent exclues des réseaux de soins, et à les inscrire dans une nouvelle dynamique. Inventées en Gironde, ces actions originales concernent notamment les bénéficiaires du RMI. Elles vont être renforcées, en 2006, avec notamment, la création d'un poste supplémentaire de médecin. Elles sont aujourd'hui reprises par un certain nombre de conseils généraux ; et une coordination nationale est née en Gironde, en juin dernier. Le fait marquant demeure, néanmoins, la recentralisation des actions de santé, décidée par l'Etat en 2004. En Gironde, il nous a été demandé de passer une convention avec le Préfet pour continuer à assumer, par délégation de l'Etat, ces actions de santé publique. Elles sont exercées à la Maison Départementale de la Santé. Cette convention marque la reconnaissance de la qualité et de l'efficacité des actions menées par notre collectivité.

La compétence "prévention et dépistage des cancers" est, quant à elle, conformément à la Loi, dorénavant prise en charge par l'Etat. Le Conseil Général qui a mis en œuvre le dépistage du cancer du sein, maintient toutefois sa subvention à l'AGIDECA, association qu'il a contribué à créer pour cet objet.

En matière de Protection maternelle et infantile, notre collectivité entend renforcer ses actions traditionnelles rendues plus nécessaires par l'augmentation de la démographie, mais aussi par une fragilisation de la structure familiale. L'effort sera notamment porté sur les visites en école maternelle par la création d'un poste supplémentaire de médecin.

En matière de mode de garde, notre Département a fait un effort important avec la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et leurs groupements, pour proposer aux familles des accueils en nombre suffisant. En 2006, nous proposons une légère évolution de nos critères d'intervention dans un double objectif : renforcer notre politique de contrat de développement durable, et promouvoir les crèches par un alignement des aides sur nos critères d'intervention en faveur des centres de loisirs sans hébergement.

En ce qui concerne la politique en faveur de l'enfance et de la famille, l'orientation majeure tendant à renforcer la prévention est maintenue. Elle se traduit notamment par un renforcement des actions collectives ou individuelles en la matière.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, nos préoccupations sont de deux ordres. Premièrement, la prise en charge des mineurs étrangers qui arrivent, en Gironde, en nombre important. Plus de trois cent sont actuellement accueillis dans nos services ou établissements. Cet accueil pose de nombreux problèmes : budgétaires certes, mais aussi de prise en charge. En effet, celle-ci diffère de celle de nos missions traditionnelles des enfants en difficulté sociale, et surtout n'entre pas dans le cadre de nos compétences. Cette prise en charge relève de l'Etat. Et je me désespère, ne le voyant pas intervenir suffisamment ou ne pas intervenir du tout. Deuxièmement, l'évolution des missions des assistants maternels, devenus aujourd'hui des assistants familiaux – nouvelle appellation fixée par la Loi – afin de les différencier des assistants maternels du secteur libre. Alors que ces professionnels remplissent une mission qui nous est extrêmement précieuse, la pyramide des âges de cette profession est des plus préoccupantes. Elle va nous obliger, si nous ne pouvons pas recruter de nouveaux assistants familiaux, à rechercher de nouvelles formes d'accueil des enfants qui nous sont confiés. De plus, la loi du 27 juin dernier, revalorisant le salaire des assistants familiaux, va nous contraindre, dans les prochaines années à une augmentation de l'enveloppe budgétaire, même si le Département rémunérerait de façon satisfaisante ses personnels, notamment pour l'accueil du deuxième et du troisième enfant.

Par ailleurs, le Conseil Général continuera, en 2006, son programme d'investissement dans les établissements, notamment le CDEF, pour les emmener à un niveau satisfaisant. Edith Moncoucut présentera les différents rapports concernant ces domaines.

En ce qui concerne notre politique en faveur des personnes âgées, nous poursuivrons bien sûr nos différentes interventions, au premier rang desquelles figure l'APA, et qui vont être détaillées dans les rapports des rapporteurs. Je tiens à souligner ici, les efforts qui vont être accomplis au niveau des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes. En disant cela, je pense à l'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier prochain de l'EHPAD de Saint-Seurin-sur-l'Isle (70 places). Pour les constructions qui vont démarrer en 2006, peuvent être cités :

- le début de travaux de l'EHPAD de Saint-Médard-en-Jalles (87 places),
- la reconstruction de l'EHPAD de Créon, de la résidence Belle-Croix à Floirac, du foyer du Combattant à Blaye, de la Fondation Weiller à Arès, de Château Gardères à Talence, de l'EHPAD Grand Bon Pasteur à Bordeaux, du centre hospitalier de Libourne, de la fondation Escarraguel à Ambès, du centre hospitalier de Bazas,
- la poursuite de la restructuration de Terre Nègre à Bordeaux,
- la fin des travaux de l'extension de l'EHPAD de Saint-Macaire, Fontaudin à Pessac, Fondation Dubois à Branne.

Les politiques menés envers nos aînés ainsi que celles concernant la santé seront détaillées par Michèle Delaunay.

Je peux aussi vous dresser une liste tout aussi conséquente en ce qui concerne les personnes handicapées, avec une augmentation de la capacité d'accueil en hébergement, par l'ouverture de deux foyers occupationnels à Carrignan (56 places + 6 accueils de jour), à

Gujan-Mestras (52 places), 18 places à Blanquefort en unité d'hébergement. Et les projets 2006 : rénovation et extension du foyer Lévit à la Réole, foyer d'accueil médicalisé pour handicapés psychiques à l'hôpital de Libourne, construction d'une section d'accueil de jour au CAT La Ballastière à Libourne, Foyer occupationnel de Cenon (60 places) : début des travaux en 2006.

De nouveaux services de l'accompagnement à la vie sociale vont également être mis en place. 327 places d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés : 165 places à Mérignac, 162 places à Bordeaux. 200 places en SAVS : 50 places à Bordeaux, 20 places à Libourne, 60 places sur les communes de la CUB rive droite, 40 places à La Réole, 30 places à Pessac.

Mais le fait majeur pour notre collectivité, en 2006, sera la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Cette loi prévoit, dès le premier janvier prochain, la création d'une "Maison départementale des personnes handicapées" ayant pour statut juridique un groupement d'intérêt public, présidé par le Président du Conseil Général, et dont le Département assure la tutelle administrative et financière. Ce GIP regroupera les moyens et les compétences actuellement assurés par la COTOREP, le CDES, le site de la vie autonome, ainsi que les services que produisaient le Conseil Général pour le traitement de l'ACTP. Il devra en outre :

- constituer un guichet unique d'accueil et d'information ,
- gérer la nouvelle commission des droits et de l'autonomie,
- instruire et verser une nouvelle prestation : la prestation de compensation du handicap (PCH),
- constituer et gérer un fonds départemental de compensation du handicap.

A l'heure où je vous parle, de nombreuses incertitudes persistent quant à la mise en œuvre de cette nouvelle politique, notamment parce que – et je ne peux que me répéter – elle doit se mettre en œuvre dans quelques jours. Or, plus de 80 décrets d'application ne sont toujours pas publiés.

Les négociations avec l'Etat furent ardues, elles se sont poursuivies jusqu'à ce matin même, pour ce qui concerne les transferts de moyens et plus encore de personnels. Elles viennent d'aboutir très récemment, ce qui permettra au Président de vous proposer, par une prochaine délibération, d'adopter la convention constitutive du GIP "Maison départementale du Handicap" et l'adhésion de notre collectivité. Je regrette vivement la précipitation dans laquelle nous devons prendre cette nouvelle compétence des plus importantes, et les circonstances pleines d'incertitudes qui président à l'ouverture de la "Maison départementale des personnes du Handicap" ; alors même que ces publics, très attentifs à leurs droits, attendent beaucoup du Département, compte tenu des multiples promesses qui leur ont été faites ces dernières années.

Je vous remercie.

## **PROTECTION MATERNELLE INFANTILE**

**Rapporteur : Edith MONCOUCUT**

Mesdames, Messieurs,

Le champ d'intervention du Conseil Général en matière de santé est large et diversifié et très défini par la loi : promotion et protection de la santé de la famille et de l'enfant (PMI), participation à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, les maladies à prévention vaccinale, la tuberculose et au dépistage des affections cancéreuses, et participation à l'accès à la santé et aux soins des plus démunis. Ces différentes activités étant évaluées par le Service d'Epidémiologie et de Statistiques médicales. Les actions sont menées le plus précocement possible pour une prévention plus efficace. Elles s'adressent à tous, tous âges de la vie et toutes catégories socio-économiques confondues, et sont respectueuses des choix individuels.

En ce qui concerne la PMI, celle-ci comprend trois programmes : PMI Petite Enfance, PMI-Modes d'accueil du jeune enfant et PMI Prénatal et planification Familiale .

### **I – PMI – PETITE ENFANCE**

Le Conseil Général organise pour les enfants de 0 à 6 ans et leur famille des consultations d'enfants, des visites à domicile de puéricultrices, des interventions de techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'auxiliaires de vie sociale (AVS), l'édition et la diffusion du carnet de santé de l'enfant, des bilans de santé à 3-4 ans [dépistage des troubles de la vision, de l'audition, du langage et du comportement et repérage du surpoids et de l'obésité] dans les écoles publiques et privées... De nombreux enfants Girondins sont concernés par l'activité du service de PMI : 728 enfants appartenant à 343 familles ont bénéficié en 2004 de 18 617 heures de TISF ou d'AVS au titre de la PMI, et un nouveau barème des participations familiales, annexé à ce présent rapport nous est proposé pour approbation. Tout en s'appuyant sur le barème CNAF le barème "PMI" prend en compte des quotients familiaux inférieurs et supérieurs à ceux de la CAF ; il tient compte de la situation financière actuelle de la famille et il peut être modulé en fonction de l'évaluation sociale et médico-sociale.

Le budget de fonctionnement du programme PMI-Petite Enfance proposé pour 2006 est de 425 000 € en CP en dépenses et de 210 000 € en recettes. Les recettes prévisionnelles pour ce programme s'élèvent à 210 000 € ; elles représentent 49 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et sont liées essentiellement au remboursement par l'Assurance Maladie des consultations médicales obligatoires de l'enfant réalisées en PMI.

## **II – PMI-MODES D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Le service de PMI met en œuvre à travers ce programme, toute la politique en direction des divers lieux d’accueil des jeunes enfants. Conscient de son rôle dans ce domaine, le Conseil Général aide financièrement les modes d’accueil des jeunes enfants depuis 1993. Il est proposé en 2006, d’introduire certaines modifications dans le règlement d’attribution des aides aux modes d’accueil ; celles-ci font l’objet d’un rapport particulier. Le budget de fonctionnement du programme PMI-Modes d’Accueil du jeune enfant proposé pour 2006 s’élèvera à 1 300 000 € en AP et 1 219 999.60 € en dépenses et 62 858,50 € en recettes.

## **III – PMI- PRENATAL ET PLANIFICATION FAMILIALE**

Le service de PMI organise pour les femmes enceintes et la population en âge de procréer des consultations prénatales, des visites à domicile de sages femmes, des interventions de techniciennes d’intervention sociale et familiale ou d’auxiliaires de vie sociale, l’édition du carnet de santé de la maternité, des consultations de gynécologie, des entretiens de conseillères conjugales, des séances d’informations collectives, notamment dans les établissements scolaires ; information, conseil et prescription de contraception, dépistage des MST, du sida, entretiens pré et post IVG sont dispensés. De nombreux jeunes, des couples et des femmes enceintes bénéficient des activités du service de PMI :

- les sages femmes de PMI ont rencontré en 2004, 1183 femmes enceintes et effectué 5899 interventions,

- 5177 collégiens ou lycéens Girondins ont été concernés par les actions collectives menées par les centres de planification du Conseil Général.

Le budget de fonctionnement pour le programme PMI - prénatal et planification familiale proposé pour 2006 est de 777 800 € en CP en dépenses et à 20 417,23 € en recettes. L’effort budgétaire en 2006 en faveur de notre politique de protection maternelle et infantile est important. En conclusion, Monsieur le Président nous demande :

- de bien vouloir adopter et homologuer les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de la politique de PMI et qui s’élèveront à 1 300 000 € en AP et 2 422 799,60 € en CP en dépenses et 293 275,73 € en recettes,

- de bien vouloir approuver le barème des participations familiales pour les interventions de techniciennes de l’intervention sociale et familiale ou d’auxiliaire de vie sociale au titre de la PMI.

**AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Jean-Marc GAUZERE :**

Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord permettez-moi Monsieur le Président de souligner par quelques mots, pour vous dire l'intérêt qu'a suscité votre préambule à notre séance. Sur la forme d'abord. J'ai beaucoup apprécié le ton de votre intervention qui tranchait sur ce que nous entendions les années précédentes, où cette année, je pense que tout le monde est d'accord, les condiments habituels d'une politique politicienne, souvent accompagnés des vociférations, ont été absents de cette séance. Je dois dire que je vous engage bien entendu, vous pouvez mieux faire et poursuivre dans cette direction.

Sur le fond, je pense que la confection d'un budget est toujours difficile. Il doit concilier l'inconciliable, réaliser des objectifs, mais je voulais dire quand même que : "qui trop embrasse mal étreint". C'est ce que disait mon grand-père, certainement comme le vôtre. Il faut surmonter bien sur les inquiétudes et agir avec pragmatisme. Les outils que vous utilisez marquent notre différence. La fiscalité ce n'est pas l'alpha et l'oméga pour nous, et en tout les cas dans ce budget la recherche des économies n'apparaît pas évidente.

Vous avez rappelé la vocation sociale de notre collectivité, vous avez raison. C'est la principale compétence et vous avez eu raison de le rappeler. Mais j'irai peut-être plus loin. Pour ma part, par les temps difficiles que nous rencontrons dans notre Département et dans notre pays, ne pourrait-on pas concentrer encore nos forces budgétaires sur ce front, et ne serait-il pas opportun, peut-être, de rechercher des économies, mais aussi de revoir peut-être, momentanément en tout les cas, nos compétences que j'appellerai peut-être secondaires ; c'est ce qu'un marin fait, c'est-à-dire prendre des ris en temps de tempête.

L'aide à l'insertion est, à mon avis, un challenge extraordinaire, puisque c'est le seul qui vaille pour combattre en notre sein, au niveau du Département, le chômage des plus fragilisés. Plus nous aurons une insertion réussie, bien entendu, nous pourrons espérer une baisse du RMI. Cela sous-tend bien évidemment de mobiliser tous les secteurs, privés notamment, les entrepreneurs ; ce qui implique aussi de revoir certains comportements vis à vis des acteurs de ce secteur et d'atténuer, sinon de gommer, certains antagonismes et de se garder d'image idéologique.

C'est, je crois, avec ce nouvel état d'esprit que notre action vis à vis des personnes âgées pourrait se renforcer encore. Mes chers collègues, vous le savez, la protection de nos personnes âgées est une ardente obligation, un devoir de respect et de responsabilité à leur égard. Nous avons voté à l'unanimité en 2003 le schéma départemental d'aide aux personnes âgées, c'est-à-dire que nous en faisons le nôtre, celui de la collectivité de notre Conseil Général de la Gironde. Les chiffres ont été rappelés, au point de départ c'est la capacité d'accueil de notre département qui est en taux inférieur par rapport au reste du pays. Il y a une certaine hétérogénéité qui a été signalée à maintes reprises par notre ami et collègue Bernard Garandau, et notamment à Bordeaux bien entendu, malgré les efforts qui sont faits, nous sommes encore en dessous des taux habituels. L'objectif à atteindre, en pourcentage, vous le savez, c'est 111 lits pour 1000 personnes, quelle que soit bien entendu la typologie des places. On avait parlé de 1927 places sur cinq ans. Il fallait aussi trouver un équilibre entre l'investissement public et l'investissement privé. En 2005, je crois que le bilan est optimiste bien sûr, mais pour une fois, il faut aller plus loin, plus rapidement. Il faut forcer le pas et faire appel à l'amélioration de notre action au sein de la collectivité, mais aussi faire appel à l'initiative privée, en créant un climat de confiance, en organisant bien sûr cette collaboration.



Je dois dire que dans d'autres domaines approchant ce secteur social ou médical, il y a des synergies qui ont pu être trouvées, notamment avec l'hôpital. Dans le sport, cela n'empêche pas notre collectivité d'accompagner par une subvention nos grands sportifs bordelais, et tout cela va dans le bon sens, pour démultiplier l'action économique de notre collectivité, l'encourager et la création d'emplois. Je dirai aussi qu'il ne faut pas oublier les familles, car il faut aussi les rendre responsables, il ne faut pas émousser la solidarité individuelle. En résumé, je voudrais dire que le temps presse, et pour les personnes âgées plus que tout autre, le temps ne suspend pas son vol, plus vite, plus loin et plus rapidement.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie notre collègue qui a débordé du sujet, protection maternelle infantile. Je le remercie pour la façon dont il est intervenu. J'ai coutume de me mettre toujours au tempo, donc il n'y a pas de problème.

#### **Jean-Jacques PARIS :**

Si vous permettez, une réaction dans le débat, pour dire simplement que je suis très étonné que notre collègue choisisse le dossier de la PMI pour parler d'économies. Parce que franchement, c'est une de nos missions essentielles et quand il s'agit justement d'accompagner le petit enfant, je pense qu'on ne peut pas dire que l'on dépense mal les deniers publics. Simplement, j'ajouterai, au contraire, il me semble que nous avons beaucoup d'effort à faire en la matière, et que finalement s'il y avait quelque chose à dire, c'est que notre service de PMI a besoin encore d'être conforté et y compris en matière d'emploi. Donc je ne comprends pas le souci de faire des économies dans ce secteur éminemment social.

#### **Nicolas FLORIAN :**

Jean-Jacques Paris n'a pas bien compris la portée de l'intervention de notre collègue Jean-Marc Gaüzère. Il ne parle pas de faire des économies en matière de garde d'enfants ou d'accueil de personnes âgées ; il dit simplement que ce qui pourrait constituer une source d'économies pour notre établissement, en ce qui concerne l'accueil des personnes âgées, c'est de ne pas hésiter à accueillir des investisseurs privés pour des personnes âgées. Voilà ce qu'il veut dire. Mais il est bien évident que ce n'est pas sur la garde des petits enfants et ailleurs qu'il y a des économies à faire.

#### **Alain RENARD :**

Très simplement, nous avons eu la générosité de ne pas faire observer à Jean-Marc Gaüzère, qu'il passait directement du premier âge bébé au quatrième âge, sur un dossier concernant la PMI. Donc là en insistant je crois que vous êtes en train de mettre en exergue que la belle intervention prévue par Jean-Marc Gaüzère est arrivée au mauvais moment. C'est vrai qu'il faut un certain moment réfléchir et écouter ce que l'on entend avant de commencer à répondre. C'est cela le débat, c'est tout.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**AIDES FINANCIERES DU CONSEIL GENERAL  
EN MATIERE DE MODES D'ACCUEIL  
DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS**

**Rapporteur : Edith MONCOUCUT**

Mesdames, Messieurs,

La politique d'accueil de la petite enfance est une mission fondamentale confiée au Conseil Général. Conscient de son rôle, dans ce domaine, notre collectivité aide financièrement les modes d'accueil depuis 1993. Ces aides ont été progressivement renforcées pour aboutir aujourd'hui à un dispositif très complet.

En 2006, il nous est proposé d'introduire certaines modifications dans le règlement d'attribution de nos aides aux modes d'accueil. Ces modifications visent principalement à prioriser les subventions aux établissements et services d'accueil de la petite enfance plutôt que celles accordées aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH), et sont détaillées dans le rapport du Président.

Pour ces actions, il est prévu en 2006, pour les aides financières en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants 1 300 000 € en AP et 1 219 99,60 en CP en dépenses et 62 858,50 € en recettes. Ces crédits étaient inclus dans le rapport précédent

Au total, l'effort budgétaire 2006 en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants est particulièrement important, et Monsieur le Président nous demande de bien vouloir accepter les orientations et adaptations proposées.

**AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.**

**Yves LECAUDEY :**

Je ne vais pas dire que je ne suis pas d'accord avec ce rapport, mais je crois que les évènements ont évolué vite depuis que ces rapports ont été préparés. Et je mets en garde. Ce dispositif petite enfance vient en complément du dispositif, prôné, fortement incitatif de la

C.A.F. depuis des années, sans garantir, et j'avais déjà eu l'occasion de tirer la sonnette d'alarme, la pérennité. Il se trouve que cette année la Caisse nationale d'allocations familiales a été informée que sur la dotation famille, puisque les cotisations transitent par l'Etat qui reverse à la caisse nationale, serait amputée de 400 M€. Ce qui veut qu'aujourd'hui la CAF est en train en fonctionnement de ne réfléchir à la pérennité que sur les contrats temps libre jeunes et enfance signés avant le 31 décembre 2004, et de reconduire son aide sur la stricte enveloppe 2004. Quant aux investissements nouveaux, la CAF de la Gironde est incapable de prendre le moindre engagement. Vous pouvez vérifier cela, mes chers collègues, cela nous est notifié. Par conséquent, il va falloir que nous soyons prudents, quel que soit l'intérêt de ces politiques, sinon nous allons une nouvelle fois être mis au pied du mur, l'Etat va se retirer et on nous demandera de compenser.

Je ne suis pas sûr que nous ayons la possibilité d'aller plus loin. Il faut peut-être alerter les porteurs de projets, sinon on risque de provoquer nous-mêmes des phénomènes de cavalerie. Ce serait mauvais, compte tenu, encore une fois, de l'intérêt de ces actions. Mais nous sommes tous là, je crois pouvoir le dire, devant le mur.

**Jean-Pierre CHALARD :**

J'approuvais ce que disait notre ami, car ceux qui sont allés au congrès des maires, j'ai entendu la première phrase de la Présidente de la CNAF qui nous a dit : "Messieurs les Maires, j'ai une bonne nouvelle, je peux vous assurer que je pourrai financer tous les contrats 2005". Ce qui veut dire que l'avenir nous ne le connaissons pas.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Les lois de décentralisation ont confié aux Département les missions d'Aide Sociale à l'Enfance. Près de 4 000 enfants ont été concernés en 2004 par le dispositif de protection de l'enfance et près de 14 000 enfants et jeunes ont bénéficiés en amont des actions de prévention conduites par le Département en interne ou avec ses partenaires.

### 1. LA PREVENTION : LE MAINTIEN A DOMICILE

L'examen du budget fait apparaître un budget prévention de 17,7 M€, représentant près de 14 % du budget de fonctionnement. Les missions de prévention se décomposent en actions globales et en aides individuelles. Les actions collectives de prévention comprennent les opérations menées par les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI), mais également toute la prévention faite autour de la maltraitance. L'amélioration de la connaissance de ces phénomènes favorise le développement de pratiques de prévention individuelles adaptées, parmi lesquelles on trouve les aides éducatives, l'aide à la famille par l'intervention des techniciennes d'intervention sociale et familiale et les aides financières.

Pour les actions collectives 372 000 € en CP sont prévues. Pour les actions individuelles 17 351 000 € en CP en dépenses et 13 000 € en recettes répartis sur les aides éducatives, les techniciennes d'intervention sociale et familiale, les aides financières, les jeunes majeurs.

### 2. LA PROTECTION : L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Le placement d'un enfant peut être effectué sur demande des parents à la suite de difficultés familiales, on parle alors d'accueil provisoire ; ou sur décision de judiciaire, on parle alors d'enfants confiés. Différents modes d'accueil sont possibles.

- **Les placements familiaux** : chez des assistants familiaux ou chez des tiers dignes de confiance ; en établissements : maisons d'enfants, gîtes, structures d'accueil non traditionnel, foyer de l'enfance et en centre maternel pour l'accueil des jeunes mères en difficultés. Ce volet protection représente 87,63 % des dépenses de fonctionnement soit 125,5 M€.

- **L'accueil familial** : ce dispositif comprend les salaires des assistants familiaux, les frais de transports liés aux déplacements des enfants ainsi que tous les frais annexes aux placements. Dans l'attente des décrets d'applications relatifs au nouveau statut des assistants familiaux, les effets du protocole girondin qui prévoit pour 2006, le passage de 108 à 109

heures de SMIC pour le premier enfant et la revalorisation de l'indemnité d'entretien de 2 %, ont été budgétisés. Coût total de l'accueil familial : 47 733 100 € en CP et 662 000 € de recettes.

- **L'accueil en établissements** : le coût global de l'accueil en établissements s'élève à 81 803 955 € en dépenses, dont 59 240 000 € en CP pour les MECS et centres maternels, 16 095 955 € pour le CDEF, et 5 000 000 € pour les établissements spécialisés, pour 417 000 € de recettes

Pour le financement des programmes de création et de rénovation des établissements, un budget global en investissement de 3 997 912 € en crédits de paiement et 3 884 200 € d'autorisations de programme est réparti en subvention et en maîtrise d'ouvrage directe.

En conséquence, Monsieur le Président, nous propose d'adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif qui s'élèvent globalement en dépenses à 3 884 200 € en AP et 147 257 967 € en crédits de paiement et à 1 092 300 € en recette.

**AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER (9) 4**

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
Budget annexe**

**Rapporteur : Edith MONCOUCUT**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de Budget Primitif 2006 présenté détaillé dans le rapport du président doit permettre au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de remplir ses diverses missions.

Le projet de Budget annexe prévisionnel qui nous est présenté s'élève à 402 901.24 € en AP et 18 859 180 € en CP en dépenses et 18 859 180 € dont 16 092 955 € de subvention départementale.

**AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.**

**AUTRES ACTIONS DE SANTE PREVENTIVES :  
MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE,  
CANCER, EPIDEMIOLOGIE ET STATISTIQUES MEDICALES**

**Rapporteur : Michèle DELAUNAY**

Mesdames, Messieurs,

Le champ d'intervention du Conseil Général en matière de santé est large et diversifié et très défini par la loi. En dehors des actions de promotion et de protection de la santé (PMI) en direction des jeunes enfants qui font l'objet d'un autre rapport, le Département doit participer à l'accès à la santé et aux soins des plus démunis et met en œuvre par délégation de compétence de l'Etat la lutte contre les MST, les maladies à prévention vaccinale et la tuberculose. En outre, il contribue au dépistage des affections cancéreuses. Ces différentes activités sont évaluées par le service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales.

Cette politique s'organise notamment au travers des actions de la Maison Départementale de la Santé (MDS) qui offre une palette d'activités complémentaires au service, notamment des publics en situation de précarité, facilitant ainsi une prise en charge globale. Ses activités sont relayées sur l'ensemble du territoire girondin.

Le budget est réparti en deux programmes différents : autres Actions de santé préventive et Epidémiologie et Statistiques médicales.

**I – AUTRES ACTIONS DE SANTE PREVENTIVE (MDS ET CANCER)**

L'activité 2004 de la MDS a été très soutenue avec 16 144 consultations pour 9259 usagers :

- les prestations santé conseil qui concernent essentiellement des bénéficiaires du RMI, des adolescents en rupture et d'autres publics précaires ;
- en matière de tuberculose, la MDS a réalisé en 2004 : 1075 consultations pour 695 consultants,
  - pour le dépistage anonyme et gratuit du VIH près de 11 000 consultations ont été effectuées pour près de 6000 consultants ; également 470 dépistages hépatite B, 1628 dépistages hépatite C et 489 dépistages de MST "classiques" ;
  - pour les vaccinations, la MDS propose une consultation destinée aux différents publics précaires fréquentant la structure.

En matière de dépistage des cancers, le Conseil Général s'est engagé dans une action de santé publique fondamentale en co-finançant avec l'assurance maladie le dépistage organisé des cancers du sein. La campagne de dépistage a démarré en 2003. Le taux de participation des femmes invitées à réaliser une mammographie atteint, depuis le début de la campagne, 31 %.

Le budget de fonctionnement pour les Autres Actions de santé préventives [Maison Départementale de la Santé- MDS et Cancer] proposé pour 2006 s'élève à 623 000 € en CP en dépenses et à 510 000 € en recettes.

## **II- EPIDEMIOLOGIE**

Les activités développées par le Service d'Epidémiologie et statistiques médicales (Sépistam) visent à :

- répondre aux obligations légales en matière de recueil et d'exploitation de données relatives à la mère et l'enfant, avec transmission de statistiques annuelles à la DRESS, et en assurant le rôle d'observation départemental de la santé de la mère et de l'enfant (requis par les textes) ;
- aider à déterminer les priorités de santé, en évaluant les actions entreprises par nos services, et en répondant à des commandes spécifiques ;
- favoriser l'appropriation par tous les professionnels d'une culture de santé publique.

Le Sépistam recueille et exploite l'ensemble des données soit plus de 100 000 documents.

Le budget de fonctionnement pour le programme Epidémiologie et Statistiques Médicales (Sépistam) proposé pour 2006 est de 21 700 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter, pour la mise en œuvre de ces actions, les crédits figurant au projet de budget primitif et qui s'élèvent globalement à 644 700 € en CP en dépenses et 510 000 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**



## ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Michèle DELAUNAY

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur des personnes âgées est un axe fort de la politique de solidarité et se traduit par un effort important de notre collectivité, tant au niveau des dépenses consacrées à l'APA, qu'au niveau de la prise en charge du vieillissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent la prise en charge de l'aide à domicile et de l'aide en établissement et les dépenses d'investissement sont liées aux réfections ou à la réhabilitation des structures d'hébergement.

### L'AIDE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

- **L'APA à domicile** : actuellement 12 640 personnes bénéficient de cette prestation, soit 16 % de bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2004. Ils relèvent majoritairement des GIR3-4. Par délibération en séance plénière du 21.12.2004, le Conseil Général a posé les principes de mise en œuvre du contrôle de l'effectivité. Dans l'objectif de contrôle des bénéficiaires une expérimentation auprès de deux associations est engagée depuis le 06.06.2005 et vise notamment à vérifier, par échange de données informatiques, la réalisation des heures d'aide à domicile. Enfin, la loi du 02.01.2002 prévoit que les services prestataires intervenant à domicile soient autorisés et tarifés par le Président du Conseil Général. Actuellement, quinze services bénéficient de tarifs individuels, se situant dans une fourchette de 15,43 € à 17,70 €. Pour les autres structures n'ayant pas pu bénéficier d'un tarif individuel, il convient de fixer un nouveau tarif forfaitaire en 2006. Une augmentation de 1,8 % des tarifs liée à celle des barèmes nationaux est proposée en 2006.

- **L'APA aux bénéficiaires hébergés en Famille d'Accueil** : pour 2006, en application des décrets du 30.12.2004, il est proposé d'indexer la rémunération pour service rendu sur le tarif horaire du SMIC en vigueur, en fonction du GIR et du nombre de jours.

- **Les autres interventions pour le maintien a domicile** concernent : la reconduction de la subvention au PACT Habitat pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées en perte d'autonomie, les foyers restaurants et la prise en charge de l'Aide ménagère,

En conclusion, pour l'ensemble de ce programme, un total de 60 242 834 € est inscrit pour les dépenses et 29 719 452 €.

## **L'AIDE AUX PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT**

- **L'APA en établissement** : cette allocation a pour objectif de couvrir la partie des dépenses afférentes à la dépendance. Actuellement 124 établissements sur 212 sont réglés dans le cadre d'une dotation globale. Conformément au décret du 10.02.2005, l'ensemble des établissements devront signer une convention tripartite avant fin 2007 ; actuellement 65,5 % des établissements sont conventionnés. Les dépenses liées à la dépendance des personnes âgées en établissement, compte tenu de l'impact des nouvelles conventions tripartites pour 2366 places, de l'effet des 304 créations de places prévues pour 2006 et des nouvelles mesures, sont inscrites pour un montant de 31 666 980 € en CP en dépenses et 100 000 € en recettes.

- **La prestation pour l'hébergement des personnes âgées en établissement** au titre de l'aide sociale concernait 1 664 personnes au 30.09.2005. Le nombre des bénéficiaires devrait évoluer en 2006, du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil résultant de l'habilitation de nouveaux établissements à l'aide sociale. Pour cette opération, l'ensemble de ce programme, un total de 33 639 925 € dont 385 375 € pour le plan canicule est inscrit en 2006.

Pour l'ensemble du programme Etablissement personnes âgées un total de 65 306 905 € sont inscrits en 2006.

## **LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION OU LA RENOVATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT**

Ces dépenses concernent l'aménagement des établissements dans le cadre du schéma départemental gérontologique, et se traduisent par l'octroi de subventions pour la rénovation et la reconstruction, ainsi que l'adaptation des établissements aux besoins nouveaux. En 2006, des adaptations de nos modes d'intervention sont prévues et détaillée dans le rapport de présentation. Ces dépenses sont inscrites pour un total de 8 500 000 € en AP et de 6 868 430 € en CP.

## **LA PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES CHEZ UN PARTICULIER AGREE**

Au 30.09.2005 onze personnes bénéficient de cette prise en charge mais 40 familles d'accueil viennent d'être agréées pour 80 places. Ce nombre devrait logiquement augmenter. Compte tenu des textes réglementaires, cette prestation est revalorisée au bénéfice des accueillants familiaux. Pour ce programme il est inscrit 70 000 € en CP.

## **LES FRAIS DE STRUCTURE**

Au titre des frais de structure pour le règlement de frais d'obsèques, remises gracieuses, frais d'actes et de contentieux, de remboursement de frais d'instruction de dossiers aux CCAS, une dépense de 89 000 € en CP en dépenses et 16 200 € en recettes sont inscrits en 2006.

## **LE SCHEMA GERONTOLOGIQUE 2003-2007 ET L'ACTION GERONTOLOGIQUE**

En 2005, six comités locaux d'information et de coordination (CLIC) ont été autorisés conjointement par le Préfet et le Conseil Général. Pour la mise en place des autres CLIC, soit 11 à terme, afin de couvrir l'intégralité du Département de la Gironde, un cahier des charges a été soumis aux territoires concernés afin qu'une organisation opérationnelle de la coordination gérontologique se mette effectivement en place en 2006. A cet effet, il est inscrit en 2006 une enveloppe de 835 000 €.

En 2006, une campagne d'information autour de la prévention et de la nutrition des personnes âgées, menée en partenariat avec l'INSERM, est inscrite pour un montant de 89 800 €. Des actions autour de l'aide aux aidants vont débiter dans le cadre du dispositif des contrats de développement durable en articulation avec les CLIC. Par ailleurs les aides aux associations partenaires des interventions auprès des personnes âgées seront reconduites ainsi que le fonctionnement du CODERPA

Enfin, l'adaptation des logements des personnes âgées en perte d'autonomie et leur maintien dans le tissu local explique qu'il soit proposé l'inscription en section d'investissement de 100 000 €.

Au total, pour l'ensemble du programme action gérontologique, il est inscrit un total de 1 230 000 € en AP et 1 232 000 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les crédits inscrits qui s'élèveront à 8 600 000 € en AP et 133 809 169 € en CP en dépenses et 49 835 652 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES,  
PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX  
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Max JEAN-JEAN :**

Je voudrais attirer l'attention de l'assemblée départementale sur les problèmes qui se posent à la résidence des personnes âgées à Bourg sur Gironde, qui dépend de l'hôpital de Blaye. Il y a des problèmes très importants. Lors de l'inauguration le Président avait signalé que l'Etat n'avait pas fait tout à fait ce qu'il devait faire au niveau du personnel soignant. Le problème persiste et perdure, et actuellement on transfère des personnes âgées Gir 1 et Gir 2 pour les concentrer à Blaye, de telle sorte qu'il y ait des économies d'échelle ; c'est inacceptable. Je voulais simplement le signaler. Cela n'a rien à voir avec le rapport, mais je tenais à ce que l'assemblée soit au courant.

**M. LE PRESIDENT :**

Merci, on va vous répondre dans un moment.

**Jean-Jacques BENOIT :**

Une remarque d'opportunité à propos de ce rapport. Je constate dans ma maison de retraite et qui est aussi constaté dans d'autres maisons de retraite de la CUB, que d'une part nous développons les services d'aide à domicile, et c'est une très bonne chose que les personnes âgées puissent rester chez elle le plus longtemps possible. Et en même temps de ce fait là nous constatons que dans les maisons de retraite, notamment celles qui ont des possibilités médicales, nous accueillons des personnes de plus en plus en difficulté sur le plan de la santé, et plus âgées, ce qui fait que les personnels qui sont dans ces maisons de retraite ont de plus en plus de charges de travail et des questions nouvelles qui se posent également à ces personnels dans la gestion des malades et dans l'aide qu'ils apportent à ces malades, en tout cas à ces personnes âgées qui peuvent avoir et ont souvent des difficultés de santé. Ce qui fait que les personnels des maisons de retraite sont aujourd'hui, je parle pour ma maison de retraite c'est un fait, sous pression. Nous devons dans les conseils d'administration évaluer la possibilité de charges de travail des personnels et en même temps les capacités financières des uns et des autres. Donc je crois que développer l'aide aux personnes âgées à domicile est une excellente chose. En même temps il faudra qu'à un moment donné l'Etat puisse faire les efforts nécessaires en terme de personnel pour les maisons de retraite. Sinon, nous allons avoir dans les années qui viennent des difficultés importantes. Je sais que les directeurs de personnel des maisons de retraite demandent davantage de postes. Je crois que nous sommes aujourd'hui sous tension quant aux capacités des personnels à pouvoir agir au mieux dans leur responsabilité vis à vis des personnes âgées. Je voulais faire cette remarque aujourd'hui.

**Guy MARTY :**

Je voudrais attirer l'attention sur la maison de retraite de Castillon. Cette maison de retraite a été construite en 1972. Elle possède à l'heure actuelle une capacité de 92 lits. La demande est faite aujourd'hui auprès de la DSG et de la DDASS pour une reconstruction, une humanisation et un agrandissement avec la création d'une unité d'Alzheimer. Le confort des chambres est minime, une surface de 10 m<sup>2</sup>, sans douche. Elles ne correspondent plus aux normes actuelles. De plus un seul ascenseur souvent en panne dessert deux étages de chambres. Il est nécessaire que ce projet de restructuration, d'humanisation, peut-être à capacité constante, intégrant une unité d'Alzheimer, qui serait remplie de suite, puisse se réaliser dans les délais les plus courts possibles, compte tenu de la longue liste d'attente pour y rentrer, de la vétusté des chambres, de leur inconfort et d'un besoin impérieux, je le répète, d'une unité Alzheimer.

**M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Max JeanJean d'avoir rappelé que le jour de l'inauguration, j'avais été très clair en disant qu'il y avait une insuffisance dans le personnel infirmier, et cela relève des compétences de l'Etat. La situation n'a pas changé. En revanche, lorsque j'ai appris qu'il y avait deux personnes qui avaient été transférées de la maison de retraite de Bourg à Blaye, à la Maison Paul Ardouin, je suis intervenu vigoureusement en disant que cela s'arrête. Et que je

sache, cela dû être bloqué là. Mais enfin nous sommes très vigilants et nous reprendrons naturellement notre requête de manière à ce qu'il y ait le personnel nécessaire, et c'est de la compétence de l'Etat.

**Bernard GARANDEAU :**

Michèle Delaunay connaît bien ces problèmes, mais cela me permet de vous dire, mes chers collègues, qu'en ce qui concerne le troisième âge, un bon nombre d'équipements ont été lancés, un bon nombre d'équipements sont réalisés, mais que contrairement à ce que le schéma départemental préconisait l'accroissement que nous souhaitons du nombre de places d'accueil, tout en privilégiant l'accueil à domicile, le maintien à domicile, cet accroissement n'est pas à la hauteur de ce que l'on attendait, parce qu'il y a eu un certain nombre de fermetures qui se sont faites pour faire en sorte que les petits équipements qui étaient devenus obsolètes ne soient plus utilisés.

Nous avons bien sûr un grand nombre de projets, tant publics que privés, mais il faut reconnaître qu'ayant passé la difficulté de passage en CROSME sur le sujet, c'est souvent l'Etat qui freine ces projets, parce qu'il faut signer les conventions tripartites et que l'Etat n'en a pas forcément les moyens. Et notamment c'est le cas de Bourg, comme cela vient d'être rappelé par le Président, pour lequel la partie Etat, frais infirmiers, n'est pas traitée, et pour lequel la situation actuelle qui consiste à transférer les personnes vers l'hôpital de Blaye est tout à fait inacceptable, parce que des personnes habitants à Bourg doivent rendre visite à leurs aînés à Bourg bien entendu.

C'est vrai également pour le plan de charges des personnels dans un certain nombre d'établissements, qui ne s'est pas forcément amélioré. Les conventions tripartites ne sont pas forcément compétentes sur le sujet et n'ont pas résolu tous les problèmes, d'autant plus que les personnes âgées en établissement ont une moyenne d'âge qui tend à croître très sensiblement, on a souvent des moyennes d'âge de 85 à 87 ans maintenant, et des degrés de dépendance qui sont aussi accrus.

En ce qui concerne la restructuration de certains établissements comme à Castillon, l'affaire est lancée. Par ailleurs la création d'une unité Alzheimer semble maintenant indispensable dans de nombreux établissements, en sachant que cette pathologie a tendance à se développer malheureusement, et que grand nombre de nos aînés, non seulement en fonction de leur grand âge, mais pour des raisons qu'on ne s'explique pas bien, qui ne sont pas expliquées par les scientifiques, parce que moi je ne saurais pas les expliquer, cette pathologie a tendance à se renforcer sensiblement. Bien entendu il faut que chaque établissement qui accueille des personnes âgées ait son unité Alzheimer, et j'en veux pour exemple l'unité de Saint-Macaire qui a construit son établissement en la matière, et qui va pouvoir mettre à disposition de nos aînés quelque chose de parfaitement satisfaisant.

**Jean-Jacques PARIS :**

Trois idées rapidement Monsieur le Président. D'abord le chemin parcouru quand même, parce qu'il faut bien dire qu'en matière de maison de retraite, alors que l'Etat, à l'époque, était un des partenaires financiers, nous avons une situation, on pourrait dire délabrée, et que depuis quelques années le Département s'est énormément engagé, devenant d'ailleurs le seul financeur public, puisque la seule autre possibilité c'est un emprunt auprès

de la CRAMA, et après c'est un emprunt. Depuis maintenant sept à huit ans le Département s'est engagé à 40 %, et c'est vrai que l'on a eu une amélioration nette sur le terrain. Il reste encore certainement à faire. Mais il faut le mesurer là aussi, on a laissé la collectivité départementale assumer toute seule, alors que l'évolution de la démographie de la société fait qu'il y a de plus en plus de personnes âgées, et donc une demande d'hébergement et d'accueil à partir d'un certain moment de la vie.

La deuxième idée, et on va dans cette direction, les services travaillent dans ce sens, et à mon avis il faut accélérer. Comment organiser mieux l'aide à domicile ? Compte tenu de la multiplication des associations et autres organismes qui ont émergé sur le territoire girondin, il y a absolument nécessité d'organiser de manière territoriale un service public d'aide à domicile. Il est dans cela des questions fortes, des questions d'éthique, de véritablement bien répondre aux besoins, y compris des questions de coût pour les personnes.

La troisième idée, puisque nous allons augmenter cette année les possibilités d'être accueillis chez des particuliers, c'est ce qui est porté dans le rapport, j'attire l'attention de l'assemblée de la nécessité d'avoir en parallèle une équipe suffisamment étoffée pour que le lien existe avec notre institution en permanence, et pour que nous soyons aussi, comme nous le sommes pour l'enfance, un grand service public de protection des personnes âgées.

#### **Michèle DELAUNAY :**

Je voudrais prolonger ce qu'a dit Jean-Jacques Benoit. En effet, on assiste à un âge de plus en plus avancé des personnes en établissement, puisque la moyenne est actuellement supérieur à 85 ans, comme l'a dit Bernard Garandau. Mais cela s'assortit aussi d'un taux très important de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, 65 % des personnes en établissement sont atteintes de cette maladie à des degrés de gravité bien sûr divers, ce qui montre bien qu'en effet, comme cela a été évoqué au sujet du personnel, l'encadrement des maisons de retraite, doit être de plus en plus confié à des soignants véritables, professionnalisés. Je dirai que l'on doit cependant s'en réjouir, vous savez ce qui coûte le plus cher à nos collectivités comme à la société en général, ce sont les dernières années de grande dépendance, et tout notre objectif doit être d'en réduire la longueur et pour le retarder le plus tard possible. Donc il faut prendre en compte cette évolution, malgré ce que je viens de dire, qui est une évolution favorable avec un retard au vieillissement, et c'est pour cela que je vous propose d'utiliser plus volontiers pour l'aide à domicile le terme, d'avancée en âge, et de réserver le terme de vieillissement aux périodes de dépendance et aux périodes terminales.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES  
DE LA GIRONDE**  
Constitution du G.I.P.

**Rapporteur : Bernard GARANDEAU**

Mesdames, Messieurs,

La création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est une des principales innovations de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les missions essentielles de ces Maisons Départementales sont les suivantes :

- l'information, l'accueil, le conseil à la personne handicapée et à sa famille,
- l'aide à la définition du projet de vie de la personne handicapée,
- la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de la commission des droits et de l'autonomie,
- l'élaboration du plan personnalisé de compensation,
- l'attribution des prestations,
- le suivi de la compensation,
- l'accompagnement et la médiation,
- la gestion du fonds départemental de compensation institué par l'article 146-5.

Le choix retenu par le législateur pour la gestion de ce dispositif est celui de la création d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.), qu'il nous appartient de créer pour un fonctionnement effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. La M.D.P.H. rassemblera les services actuels de la COTOREP, de la CDES, du Site à la vie autonome, et les moyens affectés par le Conseil Général à la gestion de l'allocation compensatrice. Le Département a été désigné "chef de file" de ce nouveau dispositif par le législateur.

Notre assemblée a bien entendu anticipé sur cette date, et nous avons notamment, lors de notre dernière réunion plénière du 21 octobre 2005, délibéré sur les moyens à affecter dès 2005 à la préfiguration de ce nouveau dispositif.

Il nous appartient désormais, conformément aux dispositions de la loi précitée, de délibérer sur l'acte fondateur de ce nouveau Groupement d'Intérêt Public, en nous engageant aux côtés des services de l'Etat, des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales, des partenaires associatifs, en signant la convention constitutive de la M.D.P.H. de la Gironde.

Il n'est en effet pas possible de différer la constitution de ce G.I.P., malgré le retard pris dans la parution des décrets d'application de cette loi et les multiples questions et problèmes matériels qui subsistent. Il est à craindre que le dispositif ne soit pas opérationnel à la date prévue.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver la présentation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public. L'objectif du Conseil Général est bien toujours la signature avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à, condition d'avoir une lisibilité parfaite des moyens financiers et en nature de chacun des membres du Groupement. Ces moyens seront détaillés dans les annexes financières jointes à la convention, qui seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Bernard GARANDEAU :**

Par ailleurs, je tenais à vous présenter un amendement qui consistera à établir, dans le cadre de la convention qui vous est proposée, la possibilité pour le personnel de la Maison départementale des personnes handicapées de disposer d'un lieu de concertation réunissant les représentants des personnels désignés pour trois ans ainsi que le directeur du GIP ou de son représentant. Les représentants du personnel au sein de la commission locale de concertation sont désignés par les organisations syndicales représentatives présentées dans les instances consultatives des différents membres du GIP parmi les personnels mis à disposition. La commission locale de concertation est présidée par le directeur du GIP ou son représentant. Elle connaît les questions d'organisation ou de fonctionnement de la maison départementale. Elle se prononce également sur les aspects relevant de l'hygiène et de la sécurité.

Bien sûr nous sommes en pleine mise en place de cet organisme, je peux en témoigner, nous sommes au cœur de la concertation avec les différents partenaires. Il nous faut avoir l'avis des associations représentatives des personnes handicapées. Il nous faut aussi avoir l'avis des personnels de l'Etat et des différents services de la COTOREP, du CDES, et de la vie autonome. Tout cela constitue des avis qui ne sont pas forcément strictement convergents. Il nous faut regarder d'un œil attentif les ressources qui devront être les nôtres de façon pérenne. Et tout ceci nécessite des négociations extrêmement vigoureuses qui ont toujours lieu. Donc le Président est tenu au courant au fil de ces négociations, et bien sûr y contribue lui-même beaucoup.

Alors j'espère que nous pourrons bien sûr mettre en place un système aussi positif que possible. Mais il faut s'attendre, dans les premiers mois tout au moins, à faire en sorte que les services actuels perdurent là où ils se trouvent, et que nous puissions ouvrir au niveau de la maison départementale des personnes handicapés un accueil qui serait la préfiguration de cette maison départementale, et qui au moins pourrait permettre de répondre aux premières nécessités d'information, d'accueil, et de conseil à la personne handicapée et à leur famille. Je vous remercie.



## Yves LECAUDEY :

J'interviens sur ce dossier qui n'est pas de ma compétence directe, mais il a des répercussions proches sur les finances départementales. C'est le type de dossier "patate chaude". On a reçu des premiers crédits pour la maison départementale du handicap, on les a d'ailleurs enregistrés dans la dernière décision modificative ; pour une fois on avait quelques crédits par anticipation pour pouvoir évaluer les besoins en locaux, trouver des locaux, évaluer les charges de fonctionnement. Et depuis on a appris, lors des rencontres chez le Préfet dans le cadre du transfert, que la loi prévoyait que les personnels actuellement en poste, pour la COTOREP, à la DDASS, au CDES, devaient être mutés sur cette structure, mais on avait juste oublié une chose au niveau de l'Etat, c'est que les mises à disposition supposent le volontariat des agents, c'est le statut de la fonction publique. Or à ce jour il n'y a pas un seul volontaire, c'est ce qu'à dit le Préfet la semaine dernière, cela peut évoluer, si bien qu'il semble se dessiner des compensations financières qui nous permettraient de prendre en charge du personnel, et c'est pour cela que je tire la sonnette, aux lieu et place du personnel qui devait être mis à disposition et qui continuait à être payé par l'Etat. On est dans le schéma classique de ces transferts.

Dans le même temps, ce GIP doit se mettre en place, et les associations représentatives des handicapés font le forcing, à la fois pour que cela se mette en place vite et pour tenter d'avoir une place prépondérante et pour dicter la règle du jeu sur des problèmes financiers d'une importance extraordinaire pour nous. Le projet de budget, on en parlera quand on examinera le budget, prévoit que sur des hypothèses (on n'a aucune donnée) de 5000 bénéficiaires, on est actuellement en allocation compensatrice, à 4900 à peu près. Admettons que ces bénéficiaires de l'ACTP bénéficient du nouveau dispositif, 5000. Sur un dispositif d'aide annuelle que l'on peut évaluer, avec le flou, les décrets ne sont pas sortis, d'une aide annuelle par bénéficiaire (le terme me choque, parce que parler de bénéfice quand il s'agit d'handicapés que l'on tente d'aider, c'est mauvais) qui peut osciller entre 4000 et 12 000 € par an. Nous avons construit un budget sur l'hypothèse médiane, 8000 € par an, 5000 bénéficiaires, 40 M€. Et conformément aux directives et aux principes constitutionnels, nous avons dit 40 M€, les gens bénéficiant de l'ACTP, le nouveau dispositif va se substituer à l'ACTP, différentiel entre le nouveau et l'ancien dispositif, 23 M€. On a donc inscrit dans le budget en recettes et en dépenses, compensation à l'euro près, 23 M€ de plus de dépenses nouvelles. Et nous apprenons hier par l'ADF qui a fait des simulations, que la compensation ne serait plus à hauteur de 22,7 M€, mais qu'elle serait plus vraisemblablement à hauteur de 11,5 M€.

C'est-à-dire que le projet de budget qui va nous être soumis, ce sont des renseignements que nous avons depuis hier, comporte déjà une impasse quant au financement de 11 M€ sur ce seul point-là. Si bien qu'on est aujourd'hui dans une expectative. Faut-il faire un amendement au budget ? Et dire : "puisque'il n'y a que 11 M€ on met 11 M€ de différentiel, que l'on ajoute au montant antérieur de l'ACTP, et auquel cas, on pourrait avoir plus de demandes que de crédits pour satisfaire. Ou on maintient le budget dans l'état où il est à hauteur des 23 M€ de différentiel, en sachant qu'ils ne seront pas comblés et que notre budget comporte une impasse.

Les problèmes budgétaires comptables, il faudra bien que nous les réglions, mais aujourd'hui voilà l'exemple de problème que nous découvrons alors que le budget a été préparé, élaboré. Les textes, c'est vrai pour tous les transferts, sortent au compte goutte,

dilués, avec pas mal de flou. Voilà l'exemple d'un dispositif que nous approuvons tous, les premiers moyens incitatifs faibles qui nous ont permis de mettre en place la maison du handicap, les associations et surtout elles qui font pression pour que l'on mette vite en place le GIP et que l'on commence à apporter ces aides qu'elles attendent depuis longtemps, et nous qui avons une impasse budgétaire. Cela doit nous amener à réfléchir sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT :**

J'ajoute que demain matin, on devrait savoir en ce qui concerne les personnels. Puisque ce n'est pas une obligation, ces personnels sont mis à disposition et ces personnels peuvent refuser. Donc la décision devrait être prise ce soir, on en saura davantage demain matin. On est quand même dans le brouillard, même si sur certains points cela semble évoluer un peu. J'ai une feuille de l'AFP qui précise qu'à l'heure actuelle seuls 65 % des départements disposeront d'une maison départementale du handicap au 1er janvier 2006, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi handicap. Les retards sont dus au fait que la mise en place est lourde pour les départements, certains attendent encore des décrets. Nous attendons d'être fixés, on devrait l'être demain matin en principe. Donc c'est le flou encore.

**Alain RENARD :**

Yves Lecaudey a démontré sa capacité de polyglotte, puisqu'il a évoqué également l'aspect personnel. Je voudrais, sans esprit de polémique, vraiment déplorer la façon dont l'Etat aborde une question de cette nature-là, tant au niveau des personnes potentiellement bénéficiaires que par rapport au personnel, qui est appelé à avoir la compétence qu'il exerçait auparavant, personnel de l'Etat, à les exercer dans un autre contexte.

Théoriquement au 1er janvier 2006 aurait dû fonctionner la Maison départementale du handicap, avec un personnel important, dont une grande partie devait venir de l'Etat. Ce n'est que demain matin que l'on aura des précisions, au 16 décembre. De quelle façon peut-on nous dire que l'on nous transfère une compétence dans des conditions satisfaisantes ? Il y a des aspects financiers qui sont importants, c'est vrai ; mais il y a des thématiques de l'ordre des ressources humaines, de la qualité de l'accueil, qui, sur ce dossier plus que dans d'autres, imposent une éthique. Comment pouvoir concevoir qu'en quelques jours on recrute, on forme et on assure un accueil de qualité dans un domaine avec de telles incertitudes ?

Il y a des jeux de bonneteau que l'on peut déplorer mais qui ont des effets réduits. En l'occurrence, et je me situe bien au niveau des ressources humaines, ce sont des pratiques indignes. Et je pèse mes mots en disant le mot indigne, parce que derrière il y a des hommes et des femmes handicapés qui sont en forte attente.

**M. LE PRESIDENT :**

Absolument. Demain matin, de toute façon, on n'aura pas tous les éléments. Gérard Marty et Jean-Louis Grelier me disent qu'il manque encore 80 décrets. Donc c'est vraiment un grave problème. Nous voudrions pourtant pouvoir répondre aux attentes qui sont, je le sais, très nombreuses dans ce Département comme dans les autres d'ailleurs.

## **Bernard GARANDEAU :**

Sur les différentes interventions qui ont été faites à l'occasion de cette délibération, je ne pourrais que dire qu'en ce qui concerne l'inconnue financière, elle est importante. Le président de l'ADF indiquait hier à Paris qu'il manquait 1 milliard au niveau national. Donc, effectivement, si on fait le ratio habituel globalement nous concernant, qu'il nous manque 23 M€ moins 11,5 M€, soit environ 12 M€, c'est tout à fait évident.

En ce qui concerne le personnel, en revanche, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de volontaire dans les services de l'Etat pour accepter une mise à disposition du Département. En effet, les personnels plus proches de l'Education Nationale, minoritaires numériquement, ils ne sont que deux, sont volontaires pour venir. Les agents du Département sont tous volontaires pour venir à la Maison du handicap, les gens de la DDASS également. Et on peut considérer qu'au niveau de la COTOREP au moins 50 % du personnel avaient d'ores et déjà donné son accord ; et ce matin, au cours des conversations que nous avons pu avoir, il nous était annoncé un pourcentage encore plus favorable sur ce sujet-là.

Toutefois, tout n'est pas terminé. Nous devons attendre demain matin. C'est bien ce que j'indiquais au sens de ma délibération, d'une part difficulté, d'autre part improvisation un peu sur le sujet, et puis bien sûr nécessité de répondre aux besoins des personnes handicapées, dont un certain nombre d'entre elles souffrent largement sur ce sujet-là et ne font pas que demander. En fait il s'agit pour nous de répondre et le fait d'arrêter la pendule, pour dire vous n'aurez rien en attendant que..., c'est une façon de les prendre en otage que personnellement je ne souhaite pas. Et je ne souhaite pas non plus engager le Département dans une politique par rapport aux personnes handicapées qui ne soit pas pérenne et claire sur le plan financier et le plan fiscal.

En effet, une augmentation très sensible de la fiscalité dont nous devrions la vérité aux contribuables serait de dire : "votre fiscalité augmente parce que nous traitons la Maison du handicap". Est-ce que ce serait une bonne façon de faire changer le regard de la société sur le monde du handicap que de taxer davantage un certain nombre de personnes qui sont nos contribuables ? A partir de là, personnellement, je suis pour que l'on continue nos négociations avec les services de l'Etat, en allant délibérément vers une volonté commune d'ouvrir quelque chose qui ne sera pas encore parfait en terme de maison de handicap, mais qui soit d'ores et déjà une maison du handicap.

## **Jean-Jacques PARIS :**

Cette question qui prend un tour financier, je veux quand même dire rapidement mon opinion. On a inscrit 23 M€ en dépenses et en recettes, c'est tout à fait normal. Nous n'avons fait qu'appliquer la loi de transfert de compétences et de charges qui prévoit que nous devons être compensés à l'Euro près. Donc il n'est pas question de ne pas appliquer la loi. Et à partir de là, nous devons nous batailler jusqu'à ce que cela soit respecté. Et c'est défendre à la fois la République et à la fois mettre en débat avec les citoyens une question qui les concerne. Il ne s'agit pas de traîner les pieds pour mettre en place la Maison du handicap et la prestation. Il s'agit simplement d'appliquer la loi telle qu'elle a été votée. Etant donné qu'il est prévu que le montant des accroissements de charges résultant des transferts de compétences sera constaté par arrêté ministériel, après avis de la commission consultative, et qu'à partir de là, il y aura

des décisions prises. A nous de nous battre pour que cela soit respecté. Et je crois que l'on défendra à ce moment-là tous les citoyens, qui soient d'ailleurs handicapés ou pas handicapés.

D'autre part, cette maison du handicap, notre institution avec les services a tout fait pour qu'elle soit en place au 1er janvier. On peut les féliciter parce que ce n'est pas facile avec tous ces obstacles. Ne serait-il pas bien de consulter également les fédérations de parents d'élèves ? Comme vous le savez, les représentants des parents d'élèves sont également appelés à aborder ces questions pour permettre la meilleure intégration possible des élèves handicapés dans les établissements.

### **Bernard GARANDEAU :**

J'ai déjà répondu à une bonne partie des interventions, sauf à celle de notre collègue Jean-Jacques Paris. Ce que nous répond l'Etat bien entendu sur ce transfert de compétences est qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences ; c'est l'application d'une nouvelle loi. Et en fait il est difficile de faire appel très exactement au terme de la compensation des charges qui sont apposées, dans la mesure où les personnels et les locaux seraient solutionnés venant de l'Etat dans ce nouveau GIP, je pense qu'il nous serait difficile de demander plus que nous ne faisons actuellement. En effet, que ce soit au niveau de nos organisations représentatives, l'ADF en particulier, que ce soit à notre propre niveau, nous ne cessons de demander dans toutes les occasions qui sont les nôtres, la participation accrue de l'Etat à ce sujet. Ce n'est qu'hier que nous avons appris quelle serait la participation de l'Etat. Nous allons donc pouvoir maintenant argumenter sur ce thème.

En tout état de cause, je veux qu'on puisse dire qu'en Gironde tout a été fait pour que la Maison du handicap se mette en place, que l'on applique la loi. Mais je tiens à vous signaler que cette loi prévoyait explicitement que les décrets sortent dans les six mois après la parution de la loi. Donc les décrets auraient du sortir au mois d'août; et ils ne sont toujours pas sortis. On a donc un certain nombre de préalables à poser très fort, qui sont la méconnaissance que nous avons d'un certain nombre de thèmes. Comment la maison du handicap va-t-elle procéder ensuite en l'absence de ces décrets ? J'ai posé un certain nombre de questions hier au niveau d'une réunion qui s'est tenue à Paris sur ce sujet. Il y a eu un travail conséquent de fait par la CNSA en relation avec l'association des départements et les représentants de l'Etat. De nombreuses prérogatives ont été préconisées par les groupes de travail qui ont été mis en place, dont un s'est tenu à Bordeaux. Mais en tout état de cause il reste de nombreuses inconnues, et notamment, je pose la question de cette pérennité en terme de financement qui est difficile à tenir, et bien entendu l'attente que nous devons avoir de la confirmation du volontariat et de la compensation, et s'il n'y a pas volontariat, des effectifs qui doivent nous être donnés pour fonctionner.

### **M. LE PRESIDENT :**

En résumé, je vais vous proposer d'adopter le dossier présenté par Bernard Garandeaue avec les deux amendements qu'il a proposés. Premièrement, l'amendement pour modifier la convention constitutive, et le deuxième pour m'autoriser à adhérer au GIPI.

Mais je vous demande de m'autoriser à signer, à condition que les moyens soient mis en place et notamment que les personnels soient en place au 1er janvier 2006. Autrement dit, je ne signerai pas si les personnels et les moyens ne sont pas mis en place au 1er janvier 2006.

S'ils sont mis en place je signe. Ainsi je dois donner satisfaction à tout le monde, et c'est dans l'intérêt des handicapés qui restent notre préoccupation centrale. Etes-vous d'accord ?

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT :**

Nous allons maintenant présenter le dernier dossier de l'après-midi, (10) 4. Auparavant je vous indique que nous arrêterons à 19 heures. Nous reprendrons après le dîner à 21 heures. Demain matin nous commencerons à 10 heures. Je vous donne ces informations, de manière à ce que vous puissiez vous organiser.

## ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, institue un droit à compensation pour la personne handicapée des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Elle est normalement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, bien que les décrets nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas été publiés dans le délai de six mois initialement prévu. Nous sommes toujours dans l'attente des principaux textes.

L'article 12 de la loi crée une prestation de compensation pour toute personne handicapée résidant de façon stable et régulière en France métropolitaine. L'âge, la condition de résidence, les critères du handicap, doivent être précisés par décret.

Cette nouvelle prestation vise à remplacer l'A.C.T.P., l'allocation compensatrice tierce personne, et à compléter, dans des conditions à fixer par décrets, la majoration tierce personne servie par les régimes de sécurité sociale. Cette prestation doit être consacrée à la compensation des charges pour lesquelles elle a été attribuée.

Ce nouveau dispositif devra s'appuyer sur la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui assurera l'accueil et l'information des personnes handicapées, l'évaluation de leurs besoins et l'attribution des prestations auxquelles elles ouvriront droit, ainsi que le suivi et l'accompagnement des personnes.

Parallèlement, le Conseil Général de la Gironde met en œuvre les travaux du nouveau Schéma Départemental des Etablissements et Services pour Adultes Handicapés, afin d'actualiser celui adopté par notre assemblée le 17 décembre 1998 et qui visait à favoriser le libre choix des personnes entre la vie à domicile et l'hébergement en familles d'accueil ou en établissements.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Budget Primitif 2006 concernant les actions en direction des personnes handicapées, tant en fonctionnement qu'en investissement

### I - PROGRAMME SOUTIEN A DOMICILE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, il sera complété par la **prestation de compensation du Handicap (PCH)** qui, par décrets à paraître, sera affectée à des charges liées à divers besoins pour la personne handicapée, en aides humaines, techniques, d'aménagement du logement et du véhicule, à d'éventuels surcoûts résultant de son transport, à l'acquisition ou l'entretien de

produits liés au handicap, à l'attribution et à l'entretien des aides animalières. La dépense supplémentaire concernant cette prestation est estimée à 22 634 000 €. Elle doit être équilibrée par une recette d'un montant équivalent en provenance de la CNSA. Cette opération intègre l'allocation compensatrice pour tierce personne, l'appareillage, et l'assistance de vie.

Malgré la nouvelle Prestation de Compensation, créée par la loi du 11 février 2005, **l'allocation compensatrice (AC)** continue à perdurer et les attributaires de l'AC pourront dorénavant choisir entre ces deux régimes. Ceci explique que la demande de crédits nécessaires pour cette opération est reconduite à hauteur de 17 558 550 € sur le budget 2006. Ce montant s'ajoutera donc aux 22 634 000 € de la Prestation de Compensation.

Les crédits sollicités pour la prestation **accueil de jour** intègrent l'ouverture de 42 places à temps plein et 32 à mi-temps déjà autorisées, et 2 projets en création, soit 48 places à mi-temps. Les crédits nécessaires pour cette prestation s'élèvent à 4 664 000 €.

Pour la prestation "**Service d'accompagnement à la vie sociale**", cette année verra l'ouverture d'une nouvelle catégorie de services "les Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour les Adultes Handicapés" (SAMSAH), 369 places sont prévues dont 42 par redéploiement de moyens. De plus, 170 places en SAVS ont déjà été autorisées pour l'accompagnement des personnes handicapées mentales, mais les ouvertures ou extensions sont prévues sur l'exercice 2006. Ainsi les crédits sollicités pour cette prestation s'élèvent à 3 358 000 €.

Enfin , pour les opérations "**frais d'intervention des aides ménagères**" et "**frais de repas en foyer restaurant**" 832 000 € sont prévus.

## **II - LES PROGRAMMES "HEBERGEMENT" ET "ACCUEIL FAMILIAL"**

Actuellement 1850 personnes bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement, qu'il soit permanent ou temporaire. L'évolution du nombre de bénéficiaires est en augmentation de + 3 %, des moyens nouveaux sont nécessaires au renforcement en personnel des établissements existants, et aux ouvertures des foyers occupationnels de :

- Carignan, 54 places en internat à temps complet,
- Gujan-Mestras, 52 places en internat à temps complet dont 13 pour des adultes vieillissants et à l'ouverture de 18 places supplémentaires en unité d'hébergement pour travailleurs à Blanquefort.

Ainsi, la reconduction des moyens, avec un taux directeur moyen de 4 %, intégrant les mesures nouvelles incontournables, concernant les réductions des aides de l'Etat pour financer la réduction du temps de travail et le financement en année pleine de moyens humains accordés en partie sur 2005, et les crédits nécessaires en hébergement temporaire pour prendre en compte le renforcement du dispositif d'accueil temporaire et d'urgence rendent nécessaire l'inscription de crédits pour le programme "Etablissements" à hauteur de 63 193 000 € en CP en dépenses et 7 857 421 € en recettes.

Les montants minimum et maximum de la rémunération et des indemnités perçues par les accueillants familiaux ont été modifiés par décret, entraînant une revalorisation de celles-ci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les crédits nécessaires ont ainsi été évalués en tenant compte de

ces revalorisations sur 2005, d'une majoration du SMIC d'environ 6 % sur six mois (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006), de la majoration du Minimum garanti de 2 % sur six mois et d'une augmentation d'activité de 10 % du Bureau des Accueillants Familiaux.

Les crédits sollicités s'élèvent ainsi à 956 000 € en CP.

### **III - PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS**

#### **Subventions pour la construction d'établissements**

Il s'agit de crédits nécessaires à la conclusion d'opérations antérieures et au financement de trois nouvelles structures. Les crédits sont sollicités à hauteur de 452 500€ en AP et 721 387€ en CP.

#### **Constructions d'établissements en maîtrise d'ouvrage directe**

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage sur trois opérations d'investissements pour la construction de bâtiments pour des adultes handicapés reconnus inaptes au travail à Gujan Mestras, Braud et Saint Louis et Cenon. Les crédits sont sollicités à hauteur de 2 969 780 € en CP.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions détaillées dans le rapport présenté qui s'élèvent à 425 500 € en AP et 116 971 817,48 € en CP en dépenses et 31 841 421,23 € en recettes

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Bernard GARANDEAU :**

Ceci dit, dans le cadre de la continuité que nous devons exercer, je vous avais présenté en 2005 une délibération permettant de traiter, dans le cadre un peu spécifique, sur un budget qui nous était transmis par l'Etat, des conventions spécifiques des aides complémentaires pour des personnes très lourdement handicapées. Ce dispositif a été mis en place et bien entendu il faut le faire perdurer encore pour quelques temps, sur le reliquat de crédit d'ailleurs que nous avons déjà perçu en la matière.

Je vous propose un amendement :

- "Afin de ne pas interrompre le versement de la prestation mise en oeuvre à titre transitoire en 2005, je vous propose d'autoriser le président à signer un avenant à la



convention de gestion et de financement des aides complémentaires pour les personnes très lourdement handicapées vivant à domicile, afin d'étendre sa validité jusqu'à la mise en place effective de la prestation de compensation du handicap, au plus tard le 31 décembre 2006, dans la limite des crédits disponibles.

**Serge LAMAISON :**

Je souhaiterais avoir deux minutes d'intervention après le vote.

## **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Serge LAMAISON :**

Je vous prie de m'excuser. Je suis allé défendre mon dossier auprès de l'institution voisine pendant qu'est passé le dossier sur l'action auprès des personnes âgées. Je voulais faire une intervention et revenir sommairement, mais je souhaitais la faire concernant plus particulièrement l'APA. Je crois qu'aujourd'hui elle se transforme en véritable service public que le Conseil Général aide à mettre en place, que ce soit dans l'organisation, dans tout ce que nous avons mis en œuvre, et je félicite la direction la DSG, tout particulièrement. L'expérimentation des CLIC a commencé, j'espère qu'elle va se poursuivre ; là où elle a débuté, elle a l'air d'avoir d'excellents résultats. Pour les établissements nouveaux également, l'aide du Conseil Général est importante et est à souligner. Pour les conséquences favorables et positives sur l'emploi, je crois que dans tout ce qui est aide à domicile, nous ne faisons pas assez ressortir tout cela, le nombre, la formation, la qualité, les nouveaux métiers, tout ce souci que l'on doit avoir doit être valorisé. C'est pour cela que je souhaiterais qu'une communication intéressante puisse être faite tranquillement dans le courant de l'année sur ce représente l'action du Conseil Général sur cet espace-là.

Quand je m'adresse, et pas plus tard qu'à midi, à des personnes âgées, et quand on leur dit que le Conseil Général intervient, ceux qui sont directement touchés savent de quoi il s'agit, ceux qui ne sont pas directement touchés ne savent pas, alors qu'ils comprennent le besoin qu'il y a à aider les personnes en difficulté. Si on peut faire une action de communication plus forte en ce domaine, j'en serai ravi parce que je crois que le Conseil Général fait une grosse action en la matière. Merci.

**M. LE PRESIDENT :**

Nous le notons. Je pense que Bernard pourrait faire une conférence de presse, et ce serait une excellente chose.

La parole est à Gilles Savary pour les dossiers du Développement Social, de l'Insertion et du Logement.

***Intervention du Vice-Président chargé du Développement Social,  
de l'Insertion et du Logement***

**Gilles SAVARY :**

Je ne suis pas sûr qu'ils soient réjouissants ces dossiers en question ; en tout état de cause, mes chers collègues, je vais donc faire une présentation générale puisque les deux rapporteurs de commission, Jean-Jacques Benoit et Christian Mur vont compléter mon rapport.

Je voudrais d'abord introduire le rapport par notre politique d'insertion, quoique le logement y contribue dans un contexte où malheureusement de plus en plus de gens ont des difficultés d'accès au logement qui est pourtant un droit fondamental.

Je voudrais vous dire d'abord que, malheureusement, la tendance à l'augmentation des effectifs d'allocataire du RMI se confirme même si, l'année que nous venons de passer manifeste un ralentissement heureux, d'ailleurs, par rapport à 2004. Je vous rappelle qu'en 2004 nous avons vu le nombre de Rmistes dans notre Département augmenter de 2125 bénéficiaires. En 2005 nous n'aurons pas réussi à endiguer cette augmentation mais à la ralentir ; quand je dis, nous, c'est collectif, je l'ai toujours dit ici et affirmé que si malheureusement nous avons à gérer les effets de l'exclusion, nous ne maîtrisons pas les causes. Donc il y a 520 bénéficiaires en plus au 30 septembre 2005, le chiffre le plus récent. 30 537 bénéficiaires.

Naturellement, nous continuons à mettre en œuvre la réforme que nous avons mise en place à partir de la loi de décentralisation du RMI du 18 décembre 2003, et nous avons aujourd'hui, j'en parlerai tout à l'heure, un dispositif qui se met en place progressivement et qui commence à trouver son équilibre, en particulier entre les antennes girondines de l'insertion et le réseau social de CMS et de CCAS.

Je ne vais pas épiloguer plus longtemps sur ce point-là pour vous dire que nous avons trois objectifs importants. Toujours comme premier objectif, de favoriser et de développer le plus possible l'insertion par l'activité. Il s'agit pour nous d'une part, en amont, et cela concerne la politique de jeunesse de notre collègue Alain Marois, d'éviter que trop de jeunes ne tombent dans le chaudron du RMI, c'est-à-dire essayer d'agir le plus en amont possible, mais aussi faire en sorte que ceux qui y rentrent puissent en sortir le plus rapidement possible.

Aujourd'hui nous avons malheureusement 29 % des contrats d'insertion qui touchent des effectifs d'une durée supérieure à cinq ans, et nous avons 78,5 % des gens qui sont dans le dispositif depuis un an ou plus. Il y a plus de rentrée que de sortie, même précisément 9492 entrées en 2005, 7367 sortants, cela veut dire qu'il y a de gros efforts pour sortir des effectifs, mais nous sommes quand même submergés par les entrées en précarité.

Je voudrais vous dire aussi, et en féliciter les services, que le taux de contractualisation de la Gironde reste un des plus élevés de France, il a augmenté de 1,5 % avec 20623 contrats en cours de validité, une durée moyenne de contrat d'insertion de 6,7 mois, 20000 contrats en cours de validité cela veut dire un taux de 68,4 % de l'effectif, qui tend à diminuer puisqu'en 2002 elle était de sept mois.

Alors nos trois priorités : favoriser et développer l'insertion par l'activité, c'est la première. L'action essentielle que nous avons mise en place, elle n'est pas exclusive, mais c'est naturellement la politique des contrats aidés de l'Etat. De ce point de vue-là, nous avons épousé une des dimensions du plan Borloo. On en a pris des précautions, on l'a dit ici à plusieurs reprises, nous considérons qu'il vaudrait mieux des contrats privés et des contrats dans le secteur privé dans l'économie que des contrats aidés. Mais à défaut, il s'agit d'un sas qui peut être utile vers l'insertion définitive et qui est souvent utile. Je rappelle qu'il y a deux types de contrat aidé, le RMA qui va vers le privé, et le contrat d'avenir qui va vers le public ou le para-public ou l'associatif. Nous avons fixé comme exigence, non pas de faire du chiffre, même si nous nous sommes donnés le butoir de 2500 contrats aidés financés par le Département, mais de faire en sorte qu'il s'agisse véritablement d'un coup de pouce à l'insertion par l'association véritablement d'un accompagnement social et d'une formation. Nous en sommes là, et je voudrais dire d'ailleurs que je n'ai pas bien compris les propos de Jean-Marc Gaüzère, ou du moins je vais le rassurer. Je ne sais pas ce qu'il voulait dire en disant que l'on avait des a priori idéologiques, si c'était d'expliquer que la gauche serait étrangère à l'économie et au monde de l'entreprise, il se tromperait. La mobilisation du monde de l'entreprise en matière de RMI en Gironde est remarquable, et pas en contrat d'aubaine puisqu'il s'agit très peu de grandes entreprises qui, elles, continuent à recruter sur le marché du travail, mais par contre, très souvent, de petites entreprises, et en particulier d'artisans qui mettent un énorme soin à essayer de former des gens qui, pour certains d'entre eux d'ailleurs, et ce sont des cas que l'on observe, doivent leur succéder.

Deuxièmement, je suis obligé de reconnaître dans les contrats aidés la défaillance de l'Etat en matière de formation, ce qui explique le fait que l'on a un succès très faible, ou du moins un rythme très lent de conclusion de contrats d'avenir, alors que l'on pouvait croire que les collectivités locales, mairies, associations, structures para-publiques allaient ouvrir largement les portes. Nous avons fait le diagnostic avec le Préfet, il n'a pas la même appréciation que Michel Duchêne, lui-même en convient, la loi dit la chose suivante : "Les contrats d'avenir sont ouverts aux associations et aux organismes publics, la formation est obligatoire" ; manque de chance l'Etat ne la finance plus. Donc formation non financée, obligation de formation, cela s'appelle un tête à queue législatif, et cela explique que dans toute la France, donc ailleurs qu'ici cela ne sera pas ma faute, les contrats d'avenir ont de grosses difficultés, en particulier ils sont ridiculement faibles dans le secteur public et para public par rapport aux CAE, contrats d'accès à l'emploi.

Donc aujourd'hui nous sommes à peu près à 500 contrats en cours de signature, dont 102 signés, il doit y avoir 58 contrats d'avenir, et le solde ce sont des CI-RMA, c'est dans le privé, et retenez que globalement c'est 50/50 ; et à notre grande surprise, le secteur privé de l'entreprise débouche autant en contrat aidé que le secteur public. Je pense d'ailleurs, et on fera le compte avec le recul dans deux ou trois ans, qu'il ne faudra pas le regretter. Par contre les entreprises privées qui s'engagent mettent en œuvre la formation. Je dois dire aussi pour dire à Jean-Marc Gaüzère qui vit visiblement dans un autre monde, ou que peut-être lui néglige de travailler avec les syndicats, nous ne négligeons pas de travailler avec les entreprises, je voudrais lui dire que les collecteurs du 1 % formation sont mobilisés en Gironde. Le patronat a mis son 1 % formation à disposition du financement de la formation dans le CI-RMA, ce qui ne peut pas être le cas pour le contrat d'avenir.

Donc nous vous demandons de voter 7 M€ dans le cadre du budget 2006, au titre de cette politique qui est importante puisqu'il s'agit d'activer les dépenses du RMI, dépenses

passives, c'est-à-dire allocation qui devient salaire ou part de salaire dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Je vais aller assez vite, convention avec l'ANPE, vous connaissez nos soucis, l'ANPE nous demande toujours de lui payer le beurre, l'argent du beurre, les stylos et les gommes, et bien néanmoins nous avons besoin de l'ANPE, car c'est quand même le grand service de l'emploi identifié par l'ensemble des gens en difficulté, donc nous avons consolidé notre convention en recrutant un conseiller ANPE supplémentaire, et on va passer de 7 à 9 agents. Je vous rappelle que l'on était à 21 avant la décentralisation, mais que l'ANPE nous a demandé la même contribution que celle qui était pour 21 pour 7 agents. Donc on était resté à 7, ce n'était pas suffisant et nous devons donc payer, cela s'appelle un transfert de charges, 2 agents supplémentaires et on vous demandera 500 000 € pour ce faire. Je vous dis que l'on paie tout, on paie une partie de leur frais de locaux, une partie de l'informatique, je vous parlais des gommes et des crayons, on en était là. On me dit que non, je veux bien que l'on précise de façon à ce que vous ayez l'information exacte. Le montant estimé est évalué autour de 500 000 €, correspondant aux conseillers ANPE et à leur frais affectés à ce dispositif. C'est ce que je vous demande de délibérer. Si mes services me disent que ce n'est pas possible, ils vont faire la précision. Cela ne s'écrit pas dans le document fourni aux élus si ce n'est pas le cas. Donc cela vous sera précisé puisque vous levez la question et que les services m'expliquent que ce qui est dans les dossiers n'est pas bon !

Les conventions avec les PLI, nous allons mettre en place pour un budget prévisionnel d'environ 350 000 €, des conventions avec les PLI, car ils couvrent le terrain, car ils sont l'interface avec les entreprises du privé, et ce sera pour 850 agents.

Enfin nous avons, et je veux insister sur un point, conventionner avec le fonds social européen pour la prise en charge d'environ 4000 Rmistes avec des opérations diverses, sur lesquelles je suis prêt à vous donner des détails, mais avec une convention à trois ans importante qui nous ramène des recettes à hauteur de 818 053 € de la part du fonds social européen.

Nous avons également, et alors je dois vous dire que je tiens à faire des précisions très claires, mis en place un plan de sauvetage des structures d'insertion par l'activité économique. Ces structures d'insertion ont des difficultés à se maintenir, du fait du retrait de l'Etat en matière d'aide, mais aussi par le fait que leur économie est extrêmement fragile, et la plupart d'entre elles ont trop peu de chiffre d'affaires ou trop peu de chantiers pour pouvoir se sustenter. Nous avons donc mis en place un engagement auprès d'elles. Le premier c'est l'élaboration d'un plan d'urgence pour le dernier trimestre 2006. Nous avons mis en place ce plan d'urgence qui a consisté à faire un audit de chacune d'entre elles, à faire une table ronde avec la Région et l'Etat, et à les subventionner de façon complémentaire et supplémentaire à ce qui était subventionné à ce jour, d'ici 2006. Nous avons pris l'engagement de mettre en place un groupe de travail avec elles pour changer les procédures, et leur donner plus de soutien départemental. Nous l'avons fait et vous avez des fiches à la fin de ce rapport qui vous donnent aujourd'hui la nouvelle politique en faveur des structures d'insertion par l'activité économique. Nous vous demandons aussi, et vous aurez des rapports complémentaires dans le courant de l'année, de systématiser le mieux disant social sur un certain nombre d'appels d'offres départementaux, et de mettre en place des chantiers d'insertion départementaux pour leur donner du grain à moudre. Je regrette de ce point de vue-là que toutes les communes de la Gironde et les collectivités locales ne soient pas mobilisées.

Enfin, parmi les dossiers importants que nous aurons à gérer au cours de cette année, notamment le dossier de nos rapports avec les CCAS. Nous sommes en négociation avec l'union départementale des CCAS, pour avoir une convention cadre qui englobe tous nos rapports ou l'essentiel de nos rapports à l'égard des grands précaires entre le Conseil Général et les communes. Et de ce point de vue là, autant nous ne sommes pas, et le Président en a écarté l'hypothèse, prêts à payer par dossier au CCAS, autant nous sommes prêts à ajuster une collaboration sur le terrain et cela a déjà démarré à travers les contrats de développement durable, dans la prise en charge des Rmistes, car nous souhaitons que les CCAS continuent à s'intéresser aux Rmistes. On voit mal comment une commune, cela existe, il y en a d'emblématique, peut se désintéresser de ses populations en difficulté et leur dire : c'est le guichet d'en face. Donc nous sommes en négociation avec Madame Véronique Fayet. Cette négociation avance, et elle s'est déjà concrétisée, y compris pour la ville de Bordeaux, par un certain nombre de moyens supplémentaires pour la ville de Bordeaux, cela a été voté à la dernière commission permanente. Je vois les sourcils de Michel Duchêne qui se froncent, il n'a sans doute pas vu le dossier, mais je lui confirme. On essaie d'épuiser la négociation, mais ce que je veux dire c'est qu'avec l'UD CCAS nous demanderons aussi à ce que plus de communes participent à la CAPED et au FSL. Il faut que les communes se mobilisent toutes ensemble autour de nous.

Enfin, et je ne voudrais pas être trop long, parce que je m'aperçois que je le suis, nous mettons en place une action particulière en faveur de trois types de publics qui nous posent des problèmes : les artistes, les jeunes diplômés et les gens du voyage pour lesquels il nous faut des solutions adaptées.

On vient de me confirmer que j'avais raison c'est 500 000 € la convention ANPE, c'est hors de prix. Vous dites qu'il ne faut pas la signer, on fait quoi ? C'est simple, vous pensez que les gens vont où ? On va réinventer l'ANPE ? On va refaire le fichier de tous les employeurs. L'ANPE a quinze ans de fichier derrière elle ! C'est du racket d'Etat. On avait bloqué la convention l'année dernière, on s'est aperçu que l'on ne pouvait pas fonctionner. Quand vous avez trente ans de fichier avec des conseillers ANPE qui connaissent les entreprises et que la plupart des publics vont dans les guichets ANPE, si vous n'y allez pas, cela vous coûte cher, mais vous êtes très inefficace. Et donc notre problème c'est l'efficacité par rapport au public mais on pourra en parler tout à l'heure dans le cadre du débat.

Sur le logement, un dossier extrêmement lourd, le Président m'a demandé à ce que l'on mette en place une action déterminée et exemplaire du Département. Très rapidement les données du problème : production insuffisante de logements sociaux, certes, mais ce n'est pas l'essentiel du problème. La Gironde comme la France produit plus qu'il y a quelques années. On était autour de 7500 logements par an jusqu'en 1999. On s'est hissé à quelques 9500 logements par an depuis 1999 à nos jours. Mais le type de logement que l'on construit est essentiellement du logement privé sous loi Robien. Et ce type de logement a d'un côté amené à surenchérir le prix du foncier qui fait que le logement social coûte plus cher, et lui-même n'est pas accessible à une grande partie de la population.

En d'autres termes, on produit pas mal, pas suffisamment, mais pas mal, mais on est incapable de faire face au dévissage social de la population et aujourd'hui nous sommes dans une période critique, car un certain nombre de gens ne peuvent plus rentrer, y compris dans le parc HLM. Donc nous vous proposons un engagement sans précédent du Conseil Général,

dans le logement, avec comme principe de rester sur sa vocation. Nous n'avons pas la compétence exclusive en matière de logement, cela reste une compétence d'Etat. Les maires et les communautés de communes sont sans doute les acteurs principaux du développement du logement, donc nous ne pouvons avoir que des compétences d'appui ou d'incitation. Et ces compétences d'appui et d'incitation nous déciderons de les orienter vers le logement social et très social, parce que c'est notre vocation, et puis parce que la loi elle-même nous donne une seule grande responsabilité : le plan départemental d'aide au logement des plus défavorisés, c'est-à-dire le très social. J'en oublie une autre, le fonds social au logement qui est un outil extrêmement remarquable, et qui fait un travail social que je voudrais souligner aujourd'hui, qui est issu de la loi Besson de 1992.

Trois orientations : aménager, c'est-à-dire, et c'est noté ici, relever le défi de la péri urbanisation, le Département doit s'intéresser à ce qui se passe à la CUB, il doit rester en contact avec la CUB. Mais notre souci à nous et notre mission, c'est de nous intéresser à ce qui se passe aussi à l'extérieur. Et à l'extérieur, nous sommes confrontés à des maires de petites communes qui n'ont pas les services techniques considérables, qui n'ont pas l'agence d'urbanisme communautaire, et qui sont en proie à l'arrivée de populations nouvelles. Je vous rappelle que le solde migratoire depuis quatre ans, en Gironde, c'est une ville de 15 000 habitants. Je ne parle pas des mouvements de populations entre les girondins ; ceux qui disent : je vais aller prendre l'air à la campagne, et ceux qui disent je rentre en ville ; je vous parle du solde migratoire net. On est à plus 15 000 habitants chaque année en Gironde. Donc il y a un choc démographique extrêmement important. Ajoutons à cela une reconfiguration urbaine de la communauté bienvenue et nécessaire, et nous nous trouvons avec un phénomène de péri urbanisation qui fait que nous avons des maires ruraux qui sont en proie à des poussées de populations nouvelles, et dont souvent la résolution, parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire autrement, c'est de céder au moindre apprenti sorcier promoteur. Et donc hélas, on est en train de construire parfois des logements très chers et de qualité probablement assez précaire qui entraînent immédiatement, par effet de levier, des dépenses considérables pour ces communes et difficilement maîtrisables et maîtrisées. Donc nous pensons, et nous en avons testé l'orientation, que le premier devoir du Conseil Général, c'est d'être en appui technique de toutes ces communes. Elles ne vont pas toutes recruter trois ingénieurs, deux métreurs, quatre géomètres, cinq juristes et quatre économistes ; elles n'en ont pas les moyens. Il faut que le Département trouve les moyens de mettre en place une agence à l'intérieur de ses services, ou une agence de mission, permettant de faire dans le Département ce que fait l'AURBA à l'intérieur de la CUB. Donc nous considérons que la première des maîtrises de l'urbanisme, c'est d'abord la maîtrise du code de l'urbanisme tel qu'il existe aujourd'hui, et qui est à peu près géré par les maires urbains, parce qu'ils sont épaulés par de gros services techniques, beaucoup moins mis en œuvre et géré par les maires ruraux, qui ne connaissent pas tous l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent disposer, en particulier notamment les dispositifs de reconquête de leur centre ville.

La deuxième orientation importante, la mise à l'étude d'une politique foncière probablement avec deux dimensions : des aides simples et de court terme conditionnées à la mise en place de parcs sociaux ou de projets sociaux mixtes, en exigeant pour nous les sorties en loyer. Parce que les sorties en PLAI ou les sorties en PLUS, cela ne veut rien dire. La question est de savoir quels seront les loyers de sortie. Donc nous ne mettrons d'argent que pour aider les communes à accueillir des programmes de logements mixtes pas simplement que sociaux, mais à dû concurrence du nombre de logement social qui sera prévu, et en essayant de mettre en rapport, d'avoir comme indicateur les loyers. Deuxième dimension de

notre action foncière, faut-il ou non participer à l'établissement public foncier que la CUB a mis à l'étude ? Faut-il ou non s'engager dans une politique de réserve foncière longue ? La question vous sera à nouveau soumise, ou du moins une option vous sera soumise quand la CUB aura fini son étude. La CUB a engagé une étude, nous voyons mal, nous, le fait qu'il y ait plusieurs établissements publics fonciers dans le Département. Il y a des velléités à la COBAS pour en avoir un, à la CUB. Je vois mal le Département en créer un propre, s'il est possible de s'entendre avec la CUB sur une charte d'intervention qui soit équilibrée entre le Conseil Général et la CUB. Pourquoi est-ce qu'il ne faut pas multiplier les établissements publics fonciers ? Tout simplement parce qu'ils touchent une taxe parafiscale, donc c'est bien de la mutualiser. Il pourrait y en avoir de pauvres et puis de riches des établissements publics fonciers ; et deuxièmement, plus le portefeuille est large et plus il est long dans la durée, plus l'établissement public foncier est efficace. Et nous avons besoin nous aussi de maîtrise foncière, pas simplement pour du logement, mais pour les infrastructures.

Un autre axe, c'est produire, c'est-à-dire mobiliser de la production. A cet égard, vous le savez, nous avons délibéré chers collègues, pour prendre la délégation des aides à la pierre, à partir non pas du 1er janvier 2006, comme c'est dit dans le rapport, et je vous demande de le corriger, mais du 1er février 2006, puisque les négociations avec l'Etat vont jusqu'au 31 janvier 2006. C'est une faculté qui a été ouverte par la loi de décentralisation et qui dit que les structures intercommunales qui ont un PLH, et qui veulent prendre la compétence logement, peuvent appeler les aides à la pierre en délégation de l'Etat. Et le Département peut appeler les aides à la pierre là où les structures intercommunales ne les appellent pas. Nous avons délibéré une chose très simple, et je crois que les bailleurs sociaux s'en félicitent, en tout les cas c'est ce qu'ils me disent, c'est que très vite nous avons délibéré, en juin dernier, le fait qu'on appelait les aides à la pierre, évidemment sur l'ensemble du territoire sauf la CUB, puisqu'elle est la première structure intercommunale qui s'est signalée comme voulant les prendre. Cela n'a pas d'incidence financière particulière, si ce n'est que nous avons décidé de continuer à donner des subventions complémentaires à ces aides à la pierre dans notre ère de compétence, mais à les abandonner là où d'autres structures décident de les prendre. En d'autres termes, pour nous celui qui prend les aides à la pierre gère sa politique d'aide à la pierre. Mais nous sommes disposés, pour ceux qui n'en prennent pas, de la gérer avec eux et de la financer. C'est évidemment, et ce sera demain, un outil tout à fait essentiel pour aménager le territoire girondin, et pour faire en sorte d'avoir une maîtrise du territoire et d'éviter la dispersion comme cela en guichet de la construction. Nous allons naturellement mettre en place des contrats d'objectif avec les bailleurs sociaux. Nous envisageons également de mettre en place, ce sera à l'étude, une aide particulière au bouclage de programmes immobiliers pour les offices HLM, avec des contreparties extrêmement fortes. Et enfin dans la production, nous porterons une attention particulière en faveur du logement des personnes âgées, du schéma gérontologique départemental, mais aussi des ères des gens du voyage qui sont en très grande difficulté puisqu'il y en a 18 de programmées et 3 seulement de réalisées. Là c'est pas un dossier qui avance très très bien.

Dernier axe, et j'en aurai terminé. Loger, accompagner, concrétiser le droit au logement pour tous, nous avons décidé d'être un peu plus présents auprès des personnes, pas simplement du béton, et je me suis rapproché du CILG pour que l'on envisage une participation du Département à un fonds de garantie de loyer pour les plus grands précaires, au-delà de ce que couvre le FSL aujourd'hui, car des contrats comme le contrat précaire du CNE fait que des gens auront un contrat de travail précaire et n'auront pas de logement car on leur demandera des garanties telles qu'on ne voudra pas leur louer. Donc il nous semble qu'il

nous faut que l'on ait un dispositif. Ensuite, nous prenons la compétence de la médiation locative. La mairie de Bordeaux et la CUB avaient signé avec nous, un jour d'euphorie médiatique, un grand engagement en faveur du logement des plus démunis, et puis le jour où les signataires de cette charte pour l'habitat solidaire, on était tous signataire, sont venus nous trouver nous dire : l'Etat se désengage, qu'est-ce que l'on fait ? On n'a plus trouvé que le Département. Mais la médiation locative est quand même très importante puisqu'elle gère plus de 600 à 700 logements dans le Département. Elle permet de gérer du locatif privé, d'intermédiaire entre un ménage en précarité et un propriétaire bailleur, une association qui se porte garante du loyer et se porte garante de l'état des lieux. Cela permet de gérer dans le parc privé des gens en très grande difficulté.

Voilà, mes chers collègues. Je n'irai pas plus loin parce que le dossier est très copieux. Christian Mur vous présentera les mesures très concrètes, cela s'appelle une intervention forte et immédiate pour le logement d'urgence et temporaire que nous allons prendre. Nous nous engageons également sur des voies qui théoriquement sont celles de l'Etat, dans lesquelles nous donnons un coup de pouce à condition que l'Etat continue à y aller, en particulier le logement d'urgence et le logement temporaire.

#### **M. LE PRÉSIDENT :**

On va donc interrompre et on reprendra la séance à 21 heures. Vous êtes conviés dans les salons du Conseil Général à l'heure actuelle pour prendre l'apéritif. Jean Touzeau vient de remettre le prix du Conseil Général du Weixport Club. Le prix Weixport Club est attribué à trois étudiants de première année de commerce international, BTS ou DUT des établissements du Département de la Gironde.

**La séance est levée à 19 heures.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Bernard DUSSAUT**  
**Sénateur de la Gironde**

**Le Président du Conseil Général,**

**Philippe MADRELLE**  
**Sénateur de la Gironde**